

Le Républicain

HEBDOMADAIRE NIGÉRIEN INDÉPENDANT

20^E ANNÉE - N° 943 DU 26 AOÛT AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010 - PRIX : 300 F CFA

POUR QU'ON NE PUISSE PAS ABUSER DU POUVOIR, IL FAUT QUE PAR LA DISPOSITION DES CHOSES, LE POUVOIR ARRÊTE LE POUVOIR

"OPÉRATION ASSAINISSEMENT"

Une commission de moralisation ou de recouvrement ?

LES GRANDS AXES DU PROJET DE CHRONOGRAMME PROPOSÉ PAR LA CENI

- 19 septembre 2010, Décret portant convocation du corps électoral pour le référendum ;
- 2 octobre 2010, Décret portant convocation du corps électoral pour les élections locales ;
- 15 octobre 2010, Date limite de dépôt de candidatures pour les élections ;
- Du 02 septembre au 15 novembre 2010, Ouverture campagne référendaire ;
- 17 novembre 2010, Référendum constitutionnel ;
- Du 17 au 21 novembre 2010, Proclamation et diffusion des résultats provisoires du référendum et transmission au Conseil Constitutionnel de Transition (CCT) ;
- 2 décembre 2010, Décret portant convocation du corps électoral pour les élections présidentielles 1^{er} tour et législatives ;
- 10 décembre 2010, Date limite de dépôt de candidatures pour les élections présidentielles 1^{er} tour ;
- 11 décembre 2010, Arrêt du CCT portant éligibilité des candidats aux élections locales ;
- 15 décembre 2010, Date limite de dépôt des candidatures pour les élections législatives ;
- 15 décembre 2010, Arrêt liste des candidats pour les élections présidentielles ;
- 18 décembre 2010, Arrêt sur l'éligibilité des candidats au présidentiel 1^{er} tour ;
- 20 décembre 2010, Promulgation de la nouvelle constitution ;
- 20 décembre 2010, Ouverture de la campagne électorale pour les élections locales ;
- 31 décembre 2010, élections locales ;
- 5 janvier 2011, Arrêt sur l'éligibilité des candidats aux élections législatives ;
- Du 31 décembre au 6 janvier 2011, Proclamation et diffusion des résultats provisoires des élections locales ;
- 9 janvier 2011, Ouverture de la campagne électorale pour les élections présidentielles 1^{er} tour et législatives ;
- 31 janvier 2011, Elections Présidentielles 1^{er} tour et législatives ;
- Du 31 janvier au 4 février 2011, Proclamation et diffusion des résultats provisoires des élections présidentielles 1^{er} tour et législatives ;
- 05 février 2011, Transmission des résultats des élections présidentielles 1^{er} tour et législatives au CCT ;
- 19 février 2011, Proclamation des résultats définitifs présidentielles 1^{er} tour ;
- 20 février 2011, Décret portant convocation du corps électoral pour l'élection présidentielle 2^{ème} tour ;
- 20 février 2011, Ouverture de la campagne pour l'élection présidentielle 2^{ème} tour ;
- 6 mars 2011, Proclamation des résultats définitifs pour les élections législatives ;
- 9 mars 2011, Proclamation des résultats définitifs des élections locales ;
- 12 mars 2011, Elections présidentielles 2^{ème} tour ;
- 16 mars 2011, Proclamation et diffusion des résultats provisoires (présidentielles 2^{ème} tour) ;
- 17 mars 2011, Transmission des résultats (présidentielles 2^{ème} tour) au CCT ;
- 30 mars 2011, Proclamation des résultats définitifs présidentielles 2^{ème} tour ;
- 6 avril 2011, Investiture du Président de la République

La commission de moralisation est attendue sur des gros dossiers portant sur des milliards de francs CFA dissipés des caisses de l'Etat. Mais apparemment, elle a opté pour le recouvrement au lieu de la moralisation, en s'intéressant prioritairement à des dossiers relatifs à des impôts et taxes à recouvrer auprès des opérateurs économiques. Outre ce cas particulier, plusieurs autres sociétés et investisseurs privés comme la Manutention, Oil Libya, etc., ont aussi passé à la barre de la commission. Cette option a peut-être le mérite de récupérer facilement des sommes d'argent dues à l'Etat et de gonfler les ristournes des membres de la structure.

Mais elle n'est pas sans comporter des failles juridiques qui peuvent être exploitées demain par les victimes pour contre-attaquer le même Etat devant les juridictions, d'autant que la commission, une fois saisie des rapports d'inspections, ne fait apparemment pas un travail d'investigation complémentaire avant de sévir. Les Nigériens qui attendent la lumière sur les gros dossiers de malversations perpétrées sous la 5^e et l'éphémère 6^e Républiques risquent d'attendre encore longtemps. C'est dommage ! (Lire page 3)

M. DEKERCHOVE, RESPONSABLE DE LA LUTTE
CONTRE LE TERRORISME DE L'UNION EUROPÉENNE



"J'essaie de mobiliser les moyens communautaires pour renforcer les dispositifs de lutte contre le terrorisme..."

L'édifice constitutionnel en construction au Niger ou l'histoire d'un effondrement programmé

L'édifice constitutionnel en construction au Niger ou l'histoire d'un effondrement programmé

La Constitution est bien en chantier au Niger, comme l'expose l'article du professeur Stéphane BOLLE[1]. Cependant, l'exécution de ce chantier est passée d'une phase d'espoir (comité Gazibo) à une phase de réelle inquiétude (conclusion des travaux de la 2ème session du Conseil Consultatif National). Le peuple nigérien était serein lors de la phase de la " fondation de l'édifice constitutionnel ", quelques soient par ailleurs les critiques et contestations - la perfection n'étant pas de ce monde - le travail des " fondateurs " a été accompli avec beaucoup de foi.

Les innovations proposées par le comité des textes fondamentaux, répondaient à un besoin réel de la poursuite sereine de la démocratisation. Mais, les artisans qui ont relayés les " fondateurs ", en l'occurrence le Conseil Consultatif National, dans l'optique de la poursuite de la " construction de l'édifice constitutionnel ", ont dans l'accomplissement de leur mission " saboté " les fondements sur lesquels ils devaient hisser les autres parties de l'édifice attendu. Pourtant c'est bien connu : un édifice dont les fondations sont sabotées finira toujours par s'écrouler.

Il fallait simplement qu'ils poursuivent la construction, en choisissant à leur guise (via le consensus) les matériaux nécessaires visant à finaliser les travaux, sans toucher à la fondation. En substance, rien ne s'opposait à ce qu'ils modifient une disposition qu'ils estiment (subjectivement) ne pas convenir au contexte nigérien (exemple de l'article 81 al2 qui exige le Baccalauréat ou son équivalent pour les députés) ; ou même modifier un article, qui au fond à toute sa raison d'être dans une véritable démocratisation (exemple de l'article 6 relatif au droit du peuple à la résistance contre tout régime oppressif). Par contre, il ne fallait en aucun cas, qu'ils introduisent encore une amnistie constitutionnelle au bénéfice des putschistes dans la loi fondamentale. Cette option, plus qu'une

LA DEVISE " FRATERNITÉ, TRAVAIL, PROGRÈS ", UN SLOGAN INADAPTÉ

Un pays sud-africain, en l'occurrence le Malawi, aurait quel peu modifié l'aspect de son drapeau, ces derniers jours. J'ignore la raison de cette modification, autant avec le recul et l'actualité, je ne vois pas la raison du maintien du choix du slogan " Fraternité, Travail, Progrès ", comme devise de mon pays le Niger. A l'ère du cinquantenaire de l'accession des Etats africains à leur indépendance, et du renouveau démocratique en cours dans mon pays, je suggère l'adoption de l'un des deux slogans ci-après : " Justice, Travail, Progrès ", ou " Justice, Fraternité, Progrès ". " Justice " étant la base principale, " Progrès " la finalité. Pays musulman à major, 14 siècle plus tôt, notre guide vénéré le Prophète Mohamed (S.A.W) disait que " le musulman est frère du musulman ". A ce titre, il doit aimer pour son frère ce qu'il aime de mieux pour lui-même, et cultiver la cohésion de sa communauté ". Ce concept noble de la

compromission s'analyse comme un véritable recul anticipé. L'amnistie constitutionnelle proposée, signifie à l'évidence, que le cycle des coups d'Etats n'est pas révolu au Niger. Par conséquent, tout militaire en manque d'inspiration peut à tout moment choisir d'interrompre le processus de démocratisation, dès lors que la Constitution est devenue un objet de protection au service des putschistes.

Contrairement à la thèse avancée, l'amnistie constitutionnelle des coups d'Etat n'est pas dans le contexte nigérien une condition de paix sociale durable, en réalité elle place le constitutionnalisme nigérien sous surveillance de la grande muette (cf. notre article, " la 6ème République de Tandja : faut-il conclure à un subtil retour de l'armée sur la scène politique ?", www.niger-diaspora.net). En plus pour un Coup d'Etat salvateur et " propre ", où se situe vraiment la nécessité d'une amnistie ? Le fait pour le CSRD d'avoir " sauvé " le Niger de la nébuleuse " Tazartché ", ne le met pas à l'abri de rendre compte au peuple nigérien de sa gestion politique à la fin de la transition militaire en cours.

Gageons, que le CSRD va demander à ce que soit extirpé de la Constitution cette amnistie dont il n'a point besoin, pour le pérennité de la poursuite de la démocratisation, avant le référendum ou l'exemple de la guinée qui semble germer dans les esprits ; et de proposer en lieu et place de la controversée disposition, une disposition contraire, celle interdisant ce malheureux principe de l'amnistie constitutionnelle des coups d'Etat appliqué au Niger.

[1] Voir le dit article intitulé : " La Constitution en chantier ", publié le 1er août 2010 dans la rubrique Niger, in www.la-constitution-en-afrique.org, la présente contribution, est en réalité la quasi reproduction du contenu de notre commentaire du 19/08/2010, subséquent à l'article sus-cité.

IMERANE MAIGA Amadou,
Doctorant en droit public
Université Lumière Lyon 2

Issa Zakari

Essai d'appréciation du concept d'indépendance dans le système normatif nigérien

Face à la polémique suscitée par la célébration du cinquantenaire des indépendances africaines, nous pensons, que le débat soulevé par l'article de monsieur MONFON YOUNG CHAWOU TOGNE [1] a toute sa raison d'être. Ainsi, pour appuyer la thèse de monsieur MONFON, nous allons apporter notre modeste contribution sur la base d'un cas précis, en l'espace le Niger, en essayant suivant l'idée esquissée par le professeur Stéphane BOLLE[2], de saisir la portée de la notion d'indépendance dans l'ordre juridique interne.

Il nous paraît utile de rappeler avant toute chose, que l'indépendance est bien un droit fondamental, une réalité qui ne doit en aucun cas être masquée par les difficultés de sa mise en œuvre. Le principe du droit des peuples à disposer d'eux même contenu dans la Charte des Nations Unies de 1945 (article 1 paragraphe 2), le droit des peuples à l'autodétermination affirmé dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (article 20.1), les dispositions de certaines lois fondamentales africaines relatives à l'Etat et la souveraineté, sont là pour nous rappeler l'indéniable importance du concept d'indépendance, sur le plan international, régional et national.

Au Niger, on y trouve l'inscription de l'indépendance dans toutes les Constitutions (stricto sensu) qu'a connu le pays, avec une formule restée invariable : " L'Etat du Niger est une République indépendante et souveraine ". Cependant, il a fallu attendre la 3ème République (26 décembre 1992), pour qu'apparaisse la référence à l'indépendance dans le préambule de la Constitution. Cela n'est nullement un fait du hasard, quand on sait que la 3ème République est l'œuvre de la Conférence Nationale souveraine de 1991, dont les assises ont entre autre tourné au procès

contre le colonialisme. C'est ainsi, que le début du préambule de la Constitution de la 3ème République est libellé comme suit : " Au lendemain de la Conférence Nationale souveraine qui a réuni du 29 juillet au 03 novembre 1991, l'ensemble des Forces vives de la Nation, pour consolider les acquis de la République et l'indépendance nationale proclamées respectivement le 18 décembre 1958 et le 3 août 1960 ", suivi de la phrase " nous, peuple nigérien souverain... "

Cette référence à l'indépendance dans le préambule, sera reprise par toutes les Constitutions post-Conférence Nationale y compris celle actuellement en gestation sous l'égide du CSRD (Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie), mais de manière beaucoup plus déterminée. En effet, désormais l'évocation de l'indépendance se fait suivant la formule ci-après : " Résolu à consolider les acquis de la République et de l'indépendance nationale proclamées... ". En utilisant le terme " résolu ", les constituants entendaient-ils s'inscrire dans d'une quête d'indépendance véritable en lieu et place d'une indépendance formelle? La jurisprudence de la Cour Constitutionnelle de la 5ème République nigérienne, nous propulse à cette occasion sur une piste de réflexion. Dans son arrêt n°2002-004/CC du 16 janvier 2002, elle soutient " que la Constitution du 09 août 1999 à travers son préambule intègre le texte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 dans le bloc de constitutionnalité ". Cette reconnaissance " sans protocole " de la valeur constitutionnelle du préambule, n'est pas sans conséquences, dès lors qu'elle nous permet de déduire, que l'œuvre de consolidation des " acquis de la République et de l'indépendance " impulsée par les forces vives, s'accompagne de facto de l'érection de l'indépendance au

rang de " norme constitutionnelle ", qui bénéficie dorénavant d'une double inscription dans la Constitution.

L'admission de l'indépendance parmi les éléments irréfutables du " bloc de constitutionnalité ", suppose une protection contre toute atteinte, au même titre que la Déclaration universelle de 1948 et la Charte africaine aux quelles se réfère le préambule. Il appartient donc au législateur d'en prendre acte de ces implications, face justement au vide quasi-totale occasionné par cette notion d'indépendance. Conséquemment, l'imprécision du contenu de la notion d'indépendance, ne pourrait-elle pas être compensée par l'élaboration d'une loi portant définition et répression des actes portant atteinte aux acquis de la République et de l'Indépendance ? Dans l'affirmative, cette loi qui sera déferée avant sa promulgation devant le juge constitutionnel sur la base du contrôle préventif, inaugurerait à ne point douter, le point de départ de la protection constitutionnelle de la notion d'indépendance chère au Niger, et aux pays dit du Tiers monde en général.

IMERANE MAIGA Amadou
Doctorant en droit public
Université Lumière Lyon 2

Notes

[1] Voir notamment son article, " Cinquante ans d'indépendance au Cameroun : quelle place occupe l'indépendance dans la Constitution de 1960 à 2010 ? ", sur www.la-constitution-en-afrique.org, qui a soulevé la problématique consistant à savoir, si l'indépendance peut être perçue comme une norme constitutionnelle ? Ainsi, la présente contribution est l'exacte reproduction du contenu de notre réaction du 19/08/2010, suite au débat soulevé par monsieur MONFON.

[2] Spécialiste du droit constitutionnel africain et animateur avisé du site ci-dessus cité.

CONTRAT DE DON ENTRE LA JICA ET L'ONEN

Quatre classes équipées et un forage aux E.P.P Yantala et à Yawaré

La coopération japonaise s'est encore manifestée. En effet, l'Organisation Nigérienne des Educateurs Novateurs (ONEN) vient de bénéficier d'un contrat de don pour la construction de quatre classes dans deux écoles de Niamey. Ainsi, l'E.P.P de Yantala 5 et Yawaré dans la commune 5 seront dotées de classes équipées et d'un forage.

Ce contrat d'un montant de 41.174.420 F CFA servira à la construction de quatre classes, à l'achat d'équipements scolaires (bancs et chaises) et à la construction d'un forage. L'apport de ces infrastructures permettra d'améliorer les capacités d'accueil des écoles et permettre également aux enfants, ainsi qu'à leurs enseignants de travailler dans un cadre plus approprié.

Le contrat a été signé par Melle HARADA Norie, Chargée d'affaires de coopération de l'Ambassade du Japon et M. Ibo Issa, Coordonnateur natio-

nal de l'ONEN, en présence des responsables de l'éducation et des autorités locales, le 22 août dernier à l'école de Yawaré dans la Commune 5.

Ce soutien a été pour une grande part motivé par le constat amer fait par la Chargée d'affaire lors d'une visite qu'elle a effectuée dans les écoles. Voilà le constat qu'elle a fait : " j'ai été frappé par les conditions dans lesquelles les enfants travaillaient. En effet, la plupart des classes de ces écoles sont construites en paille. Les enfants souffraient de la forte chaleur ou de la forte pluie. Ce qui les empêchait de bien suivre les cours.

De plus, le vent poussiéreux d'harmattan rendait amenait aux enfants des maladies comme la toux, la bronchite et dans le cas le plus grave la pneumonie... par ailleurs privés de point d'eau à proximité, les enfants et les enseignants de l'école Yawaré souffraient en permanence de soif, ce qui affectait encore plus l'efficacité de

l'enseignant ".

C'est sûr, " la réalisation de ce projet permettra d'améliorer les capacités d'accueil des deux écoles. Il permettra également aux enfants, ainsi qu'à leurs enseignants de travailler dans un cadre mieux approprié ", a-t-elle poursuivi.

Elle a enfin sollicité des autorités nigériennes, des comités de gestion, des établissements et de l'ONG ONEN de " veiller sur la bonne réalisation du projet afin qu'il serve à plusieurs générations d'enfants ".

Ce financement a été accordé dans le cadre des appuis aux microprojets locaux contribuant à la sécurité humaine du programme de coopération japonaise. Il a pour but de fournir un soutien direct aux projets de développement élaborés par les structures communautaires en faveur de la population de base.

H. Adamou

"OPÉRATION ASSAINISSEMENT"

Une commission de moralisation ou de recouvrement ?

Après la publication des listes des bénéficiaires des tracteurs de l'Etat comportant d'ailleurs des noms qui ne devaient pas figurer parce que les concernés s'étaient acquittés de leurs traites vis-à-vis de la centrale d'approvisionnement chargée de la vente desdits tracteurs, la Commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale chargée de la moralisation de la gestion vient de prendre une décision pour exclure définitivement de la commande publique deux opérateurs économiques : Elhadji Issa Mahamadou Habibou le promoteur de la société FABa et Sayabou Issa le propriétaire du restaurant de l'amitié.

Publiée dans le journal gouvernemental, cette décision invite tout opérateur économique participant à une procédure d'appel à laquelle les deux opérateurs économiques soumissionnent aussi "d'introduire un recours pour leur exclusion". Elle instruit aussi "tous les acheteurs publics auxquels s'applique le code des marchés publics, la direction générale du contrôle des marchés publics, l'agence de régulation des marchés publics" à appliquer "la présente décision, qui sera publiée au Journal officiel de la République du Niger".

Fait curieux, cet acte qui est quand même d'une extrême gravité ne comporte aucun élément d'information sur la nature du crime permettant d'apprécier la faute commise par les deux opérateurs pour mériter une telle sanction, synonyme de mort programmé des sociétés qu'ils dirigent, si elles ne sont pas déjà mortes car l'affaire remonte à 2003.

Pour éviter toute forme de spéculation sur son cas, le promoteur de la société FABa a décidé de ne pas se taire sur l'affaire qui porte, en somme, sur un régime d'exonération dont il a bénéficié dans le cadre d'un contrat de prestation avec l'Etat. Selon Habibou, il s'agit d'une prestation de transport des étudiants à l'université Abdou Moumouni qu'il a décrochée avec le ministère des Enseignements secondaire et supérieur courant 2003-2004.

Ce marché initial, qui est assorti du versement d'une subvention de l'ordre de 103.750.000 francs et d'une exonération de la TVA au profit de la société, sera complété au cours de la deuxième année du contrat avec un autre relatif à des travaux d'hygiène et d'assainissement sur le campus. Dans les clauses toujours, il est prévu le versement du tiers de la subvention dès la signature du contrat, ce qui n'a jamais été fait, selon le promoteur de FABa. Même le comité technique qui devait être créé pour superviser les prestations n'a vu le jour que six mois plus tard. Malgré ce manquement qui pouvait compromettre l'exécution du contrat, Habibou dit avoir contracté une dette auprès de sa banque pour assurer les prestations.

Selon lui, la société a bouclé la première année sans être totalement entrée dans ses droits et a entamé la deuxième avec des arriérés de factures impayées de plus de 24 millions de francs CFA. Pour les travaux d'hygiène et d'assainissement effectués au niveau du campus, le même manquement aux clauses s'est posé car l'Etat n'avait pas débouqué les 30% du montant du marché dont le versement avait été formulé comme préalable au démarrage des travaux. En dépit de cela, le travail a été exécuté selon le promoteur de FABa qui chiffre le montant que l'Etat lui devait à la résiliation du contrat en fin 2005, à 273.286.004 francs CFA.

Une autre épreuve commence. Le recouvrement des factures impayées. Le ministre Ousmane Galadima qui a remplacé Sala Habi à la tête du département ministériel des Enseignements secondaire

et supérieur dresse la situation et notifie au promoteur de FABa qu'il va lui verser seulement 27 millions de francs CFA, au titre de la deuxième année. Le dossier sera fermé en 2005 et il a fallu attendre courant 2008-2009 pour qu'il soit à nouveau réouvert avec le nouveau ministre Pr Harouna Sidikou. Celui-ci décide d'éponger toutes les dettes de son département ministériel, grâce à un collectif budgétaire élaboré par l'Etat. Mais il a retenu le paiement de la somme de 154.875.504 francs CFA pour l'ensemble des prestataires de service de l'ex-CNOU. Pour rentrer dans ses droits, le promoteur de FABa soutient avoir rencontré le ministre de l'Economie et des Finances chez le renvoyé au directeur général du budget de l'époque, non sans lui avoir indiqué les deux options de paiement possibles. La première option lui permettant de recouvrer l'intégralité de sa créance chiffrée à 95.596.004 francs CFA prendra, selon le ministre, beaucoup de temps. Quant à la deuxième, c'est la prise en charge du dossier par le Centre autonome pour l'apurement de la dette intérieure de l'Etat (CAADI), où il faut concéder une cote de 25% à l'Etat sur le montant total à percevoir. Une pratique pour le moins mafieuse, car on demande à l'opérateur économique qui accepte cette transaction financière de s'engager devant un juge de ne pas attaquer l'Etat après l'opération. Cette procédure qui est exécutoire et définitive et valable pour les deux parties, selon le promoteur de FABa.

Malgré tout, il dit avoir accepté cette deuxième formule, qui ne le dispensera pour autant d'une longue attente encore avant d'être désintéressé. On en était là quand il reçut la première convocation de la commission le 24 juin 2010, relativement à rapport d'une inspection d'Etat diligentée au niveau de l'ex-Centre national des œuvres universitaires.

Sur place, on lui notifia que l'exonération dont il a bénéficié dans le cadre du contrat qu'il a exécuté au profit de l'université est illégale, que la transaction judiciaire ne tient plus et que le CAADI a fait une erreur de paiement. On le somma alors de payer environ 62 millions de francs gonflés de pénalités à 100%, malgré les documents en sa possession qui attestent qu'il n'a posé aucun acte frauduleux. Sûr de son bon droit, il refusa de signer la notification, ce qui lui valu d'être interpellé et gardé à vu pendant 24 heures à la gendarmerie. Fina-

lement pour ne pas aller injustement en prison pour une affaire purement commerciale, Habibou dont le compte bancaire a été bloqué affirme avoir signé sous la contrainte un chèque de 3 millions de francs CFA à la commission, sans pour autant signer la fameuse notification.

L'exonération de TVA dont il a bénéficié a été accordée par l'Etat qui n'est l'a pas remise en cause durant toute la période d'exécution du contrat. Le ministère de l'Economie et des Finances a appliqué cette exonération quand bien même il avait la possibilité de couper à la source la TVA et les frais d'enregistrement. Mieux, il semble que la législation en la matière au Niger rend caduque toute possibilité de poursuite au bout de quatre ans. Selon lui, ne s'agit pas d'une fraude fiscale d'autant qu'il a obtenu la facilité légalement.

S'il y a des comptes à rendre, n'est-il pas mieux indiqué de saisir les autorités de l'époque qui la lui ont accordée ? Et de les moraliser ou tout au plus leur faire payer leurs erreurs, car le promoteur de FABa lui s'estime passif devant l'Etat ?

La commission de moralisation est attendue sur des gros dossiers portant sur des milliards de francs CFA dissipés des caisses de l'Etat. Mais apparemment, elle a opté pour le recouvrement au lieu de la moralisation, en s'intéressant prioritairement à des dossiers relatifs à des impôts et taxes à recouvrer auprès des opérateurs économiques. Outre ce cas particulier, plusieurs autres sociétés et investisseurs privés comme la Manutention, Oil Libya, etc., ont aussi passé à la barre de la commission. Cette option a peut-être le mérite de récupérer facilement des sommes d'argent dues à l'Etat et de gonfler les ristournes des membres de la structure.

Mais elle n'est pas sans comporter des failles juridiques qui peuvent être exploitées demain par les victimes pour contre-attaquer le même Etat devant les juridictions, d'autant que la commission, une fois saisie des rapports d'inspections, ne fait apparemment pas un travail d'investigation complémentaire avant de sévir. Les Nigériens qui attendent la lumière sur les gros dossiers de malversations perpétrées sous la 5e et l'éphémère 6e Républiques risquent d'attendre encore longtemps. C'est dommage !

O. Issa

La Commission européenne décaisse 9,8 milliards de Francs CFA pour faire face à la crise alimentaire au Niger

En réponse à la situation particulièrement difficile rencontrée par les populations vulnérables au Niger, la Commission européenne a procédé au décaissement d'un montant de 9,8 milliards de FCFA (14,9 millions EURO) au titre d'une aide budgétaire sectorielle, en appui aux actions du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires. Annoncé par le Commissaire européen au Développement, M. Andris Piebalgs le 10 août, cet appui financier de la Commission européenne a été versé la semaine suivante. Il permettra au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires de mettre en place un volume de céréales suffisant pour couvrir l'entièreté d'un mois de distribution gratuite dans les départements non encore couverts et de reconstituer progressivement le stock national de sécurité alimentaire. Les actions appuyées s'inscrivent dans le plan de soutien du gouvernement pour faire face à la crise alimentaire, suite aux mauvais résultats de la campagne agricole et pastorale de l'année 2009/2010. L'analyse de la sécurité alimentaire courante des ménages au Niger, mené par le gouvernement en avril 2010, montre

que l'insécurité alimentaire sévère touche 22,2 % de la population soit 3,3 millions de personnes tandis que l'insécurité alimentaire modérée affecte 25,5% de la population soit 3,8 millions de personnes. Globalement, l'insécurité alimentaire sévère et modérée affecte 47,7 % de la population soit 7,1 millions de personnes. La Commission européenne soutient le secteur de la sécurité alimentaire du Niger de manière continue depuis 1998. Ce soutien se fait en particulier à travers le Dispositif National qui est un mécanisme conjoint (13 partenaires extérieurs et l'Etat) de coordination pour une meilleure prévention et gestion des crises alimentaires. Les fonds mobilisés - et décaissés en tenant compte du contexte d'urgence humanitaire - proviennent du 10e Fonds européen de développement (FED) qui est alimenté par les contributions des Etats Membre de l'Union européenne.

Ils sont complémentaires à l'important engagement de l'Office Humanitaire de la Commission européenne (ECHO) qui a mobilisé, en 2010, déjà plus de 20 milliards de FCFA pour faire face à la crise alimentaire et nutritionnelle au Niger.

ECHOS...ECHOS

Les travaux de reprise du fichier électoral perturbés

Les activités du comité chargé de la révision du fichier électoral sont perturbées par un arrêt de travail observé depuis le vendredi 20 août dernier par les agents de saisie, pour exiger une amélioration de leurs conditions de traitement et de travail. Ce débrayage a pris une autre tournure avec la décision prise par le coordonnateur du comité Abdou Hassan de remercier tous les grévistes au profit d'une nouvelle équipe d'agents en voie de recrutement. Selon le coordonnateur du comité, les revendications des agents grévistes sont fallacieuses en ce sens qu'ils bénéficient déjà d'une prise en charge alimentaire complète sur leur lieu de travail et le taux de leur rémunération journalière est rehaussé de 2500 à 3000 francs CFA. Abdou Hassan pense que cette grève vise tout simplement à prolonger la durée du travail pour gagner plus. Le remplacement des grévistes par d'autres agents est une solution radicale qui comporte néanmoins quelques inconvénients. Il peut influer sur la bonne qualité du travail, les nouvelles recrues n'étant pas expérimentées.

Installation des membres du conseil de presse

Le président de l'Observatoire national de la communication a procédé le vendredi dernier à l'installation officielle des sept membres du conseil de presse, tous des journalistes professionnels œuvrant dans des organes de presse publics et privés, sélectionnés par un comité technique sur la base de dossiers de candidatures. Le conseil de presse a pour vocation d'assister l'Observatoire dans la conduite de sa mission de régulation du secteur de la communication. Entre autres tâches, le conseil de presse est chargé de veiller au respect de la charte des journalistes, de formuler des recommandations sur l'amélioration de la qualité des prestations des acteurs des médias, de stimuler les bonnes initiatives en matière d'observation des règles de la profession, de recueillir les manquements à la déontologie et éventuellement de proposer à l'ONC les sanctions applicables. En outre, il donne son avis sur la délivrance et le retrait de la carte de presse du journaliste professionnel.

L'avant projet de la convention collective des journalistes examiné

Les professionnels de médias ont examiné et amendé l'avant projet de la convention collective des journalistes au cours d'un atelier de réflexion de deux jours organisé le vendredi et le samedi derniers à la Maison de la Presse. Initiée par le ministère de la communication, la rencontre a permis aux journalistes de parcourir le document en vue d'en déceler et corriger les insuffisances mais surtout d'identifier les facteurs de blocage de la mise en œuvre de la convention, qui permettra aux hommes des médias de vivre convenablement de leur métier. A l'issue de deux jours d'échanges appuyés par des communications visant éclairer les participants sur les conditions actuelles d'exercice de la profession et l'importance de la convention collective, un comité technique a été mis sur pied pour poursuivre le travail et le conduire à bon port.

La menace terroriste se déplace dans le centre du pays

Les interventions humanitaires dans les régions de Maradi et Zinder, gravement touchées par le phénomène de malnutrition, risquent d'être compromises par la menace proférée par le groupe terroriste d'Al Qaida contre le Occidentaux. Prenant au sérieux la menace, certains organismes des Nations Unies intervenant dans ces zones ont décidé de faire revenir à Niamey les humanitaires occidentaux en poste dans les deux régions pour des questions sécuritaires. C'est le cas du Programme alimentaire mondial (PAM) qui a demandé à son personnel de descendre à Niamey, en dépit de l'assurance donnée par les autorités régionales quant au renforcement du dispositif sécuritaire pour parer à toute éventualité. Ce retrait des humanitaires occidentaux risque de compliquer le sort de milliers d'enfants nigériens affectés par la malnutrition et internés dans des centres de récupération nutritionnels. Les autorités au niveau central doivent renforcer et intensifier les actions de lutte contre la nébuleuse Al Qaida qui veut apparemment prendre racine dans le pays.

LE SNEN MONTE AU CRÉNEAU

Pour dénoncer la mauvaise gouvernance administrative

Suite à une session extraordinaire tenue le 17 août dernier en vue d'examiner la situation qui prévaut dans le secteur de l'éducation, la secrétaire générale du syndicat national des enseignants du Niger (SNEN) entourée des membres du bureau exécutif national au grand complet, a rendu publique une déclaration le jeudi 19 août 2010 au siège du syndicat à Niamey ayant trait notamment au paiement des salaires et de la gestion des dossiers relatifs à la régularisation des indemnités diverses aux enseignants nouvellement intégrés à la Fonction publique, et aux négociations SNEN/gouvernement.

Pour le premier point, Mariama Chipkaou a tout d'abord indiqué que la décision unilatérale du ministère de l'Economie et des Finances de payer le salaire du mois de juillet 2010 à tous les enseignants nouvellement intégrés à la Fonction publique au seul guichet de Niamey, a engendré de multiples désagréments aux intéressés. Cette décision procède à tout point de vue d'une mauvaise gouvernance de notre administration. Pour remédier à cet état de fait le SNEN a engagé des démarches à l'issue desquelles, le principe du paiement de ce salaire en régions a été accepté par ledit ministère. Mais quelle ne fut la désagréable surprise du SNEN de constater le revirement du même ministère remettant en cause ce compromis qui aurait du reste évité des déplacements inutiles aux enseignants. Sinon, comment comprendre cette insistance à faire déplacer ces agents de l'Etat, de Diffa, de Bilma, d'Arlit, de Bankilaré, etc à Niamey pour percevoir un salaire aussi dérisoire. Comment comprendre également que les responsables du ministère de l'Economie et des Finances et en particulier le directeur de la solde, trouvent un malin plaisir à exposer des chefs de familles dans une situation de désarroi et ce pendant plusieurs jours. Comme si cela ne suffisait pas, a renchérit la SG du SNEN, la ministre de l'Education nationale par un communiqué instruisait les services de la Direction des ressources humaines à ne plus recevoir les dossiers de régularisation des diverses indemnités des enseignants nouvellement intégrés. Par ce même communiqué, elle demandait aux intéressés de les déposer par voie hiérarchique. Et comble de paradoxe, au même moment on refuse de leur payer le salaire en régions, il est demandé à nos camarades de retourner déposer les dossiers dans ces mêmes régions.

Il faut déplorer ici, a martelé Mariama Chipkaou, la légèreté et l'amateurisme ayant caractérisé cette décision quand on sait que la procédure en la matière qui permet aux agents de déposer leurs dossiers à la portion centrale, n'a jamais été un problème. Au regard de la lenteur administrative, les agents de l'Etat ont préféré toujours déposer leurs dossiers directement à la Direction des ressources humaines ou aux niveaux de leurs structures syndicales. A ce propos, l'expertise du SNEN dans ce domaine demeure d'un apport inestimable. S'agissant des négociations SNEN/gouvernement, le BEN/SNEN exige de la ministre de l'Education nationale, présidente du conseil national de l'Education de se ressaisir pour une résolution définitive des questions telles que le spécial " A " et les autres mises en position de stage, les incidences financières par la reprise immédiate des négociations SNEN/gouvernement.

C'est ainsi que le BEN/SNEN constate le non respect de l'esprit de bon partenariat qu'il a toujours mis en avant dans la résolution des problèmes. Cet état de fait procède d'une entreprise de sape orchestrée par certains responsables du ministère de l'Education nationale avec à leur tête la secrétaire générale. Dans ce sombre dessein, s'illustre également et avec un zèle inégalé, le pompage de l'argent du ministère de l'Economie et des Finances.

De ce fait a poursuivi la SG du SNEN, le bureau exécutif national condamne



MARIAMA CHIPKAOU

cette opération maladroite de paiement du salaire du mois de juillet 2010 au seul guichet de Niamey, à tous les enseignants nouvellement intégrés à la Fonction publique. Le BEN/SNEN dénonce par ailleurs, la légèreté avec laquelle les ministères en charge de l'Education et celui de l'Economie et des Finances ont conduit ladite opération. Mais soucieux de la quiétude au sein du secteur de l'Education, le BEN/SNEN interpelle le CSRD et le gouvernement quant à la situation qui adviendrait du fait des pratiques qui jurent avec la bonne gouvernance administrative. Avant de demander à ses militants et militants de rester vigilants et mobilisés, le BEN/SNEN prend à témoin, l'opinion quant aux menaces qui planent sur l'école du fait du non respect du partenariat.

Joseph seydou Allakaye

LE PROCESSUS DE RELOGEMENT EST ENCLENCHÉ

La conférence de presse du gouverneur de la région de Niamey et président du comité régional de gestion des inondations a été l'occasion de rendre publique la décision des autorités régionales de reloger les sinistrés sur des sites non inondables. Ainsi, selon le Colonel Djibo Soumana, les sites de Seno et Kourtéré serviront à reloger les sinistrés de la commune 5. Gabagoura et Kossey accueilleront ceux de la commune 1. Saga Gorou est réservé à ceux de la commune 4. Le processus est très avancé selon le gouverneur. Toutefois, les négociations se poursuivent avec les propriétaires terriens qui seront touchés par l'opération ou un éventuel dédommagement.

DÉSINTÉRESSEMENT DES CLIENTS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

La dernière phase de l'opération se déroule normalement

Certains sont debout, sagement alignés comme des écoliers. D'autres sont assis à l'ombre des arbres. L'impatience se lit sur tous les visages. En ce matin du lundi 23 août 2010, ils sont encore nombreux à faire le rang devant les locaux de la Caisse d'épargne pour "toucher" leur argent. On fait rentrer les hommes par groupes de dix. Quant aux femmes, elles n'ont pas besoin de faire la queue. Aussitôt arrivées, aussitôt servies. "Je suis venu chercher mon argent que mon père m'a épargné. Après sa mort, j'ai été recueilli par mon grand frère avec qui je vivais. C'est lui qui gardait mon livret d'épargne. Lorsque je suis devenu majeur, il m'a appelé et m'a remis mon livret. Aujourd'hui, c'est avec beaucoup de joie que j'ai appris que mon argent est disponible. C'est pourquoi je suis ici. J'ai déjà empoché la moitié de ce qu'on me doit. Cette fois-ci je suis là pour récupérer l'autre moitié, le reliquat", déclare Boubacar Moussa, 30 ans, enseignant. A première vue, tout se passe bien. Il suffit simplement d'être un peu patient et d'attendre son tour. Ceux qui ne peuvent pas attendre plus longtemps repartent pour revenir un peu plus tôt le lendemain pour être parmi les premiers servis. La patience. Ce mot n'est pourtant pas la tasse de thé de tout le monde. A l'image de Seydou Halidou, un retraité. Il affirme avoir fait plusieurs va et vient sans être servi. Il en a ras le bol. " On nous a annoncé le début des opérations depuis le 2 août dernier. Aujourd'hui, nous sommes le 23. C'est vraiment dommage. Par jour, c'est seulement une trentaine ou tout au plus une quarantaine de personnes qui est désin-

INONDATIONS

Les paysans affectés toujours dans l'attente

"Les inondations et fortes pluies de ces dernières semaines ont détruit plusieurs hectares de cultures pluviales, quelques semaines avant une récolte longuement attendue dans ce pays en crise alimentaire ", a rappelé Oxfam International au lors d'une conférence de presse tenue le 23 août dernier à Niamey, comme pour faire écho à celle tenue par le gouverneur de la région de Niamey le 21 août 2010. Cette conférence est un rappel à la communauté internationale pour aider à endiguer la double crise qui frappe le Niger. Comme l'a si bien relevé Ibrahim Maman, chef d'un village affecté par les inondations, "c'est une double catastrophe, la population n'avait plus rien à manger, mais même les plus petites réserves de céréales qui subsistaient ont été emportées par la pluie. Rien ne reste". Une crise alimentaire qui touche quelque 8 millions de personnes aggravée par des inondations des habitations et des espaces de culture un peu partout dans le pays. Ces fortes précipitations enregistrées en début du mois d'août 2010 ont non seulement jeté à la rue des milliers de personnes le long du fleuve Niger mais ont aussi détruit de grandes superficies de culture. Cette situation préjudiciable à la prochaine campagne agricole mérite une attention toute particulière des autorités car "plusieurs milliers de personnes ont perdu leurs jardins et leurs plantations de riz ". Dans son point de presse du 21 août, le gouverneur de la région de Niamey, le Colonel Djibo Soumana a lancé l'alarme. On dénombre 15 sites de cultures pluviales de riz détruits et 15 autres sites de cultures maraîchères envahis par les eaux. Ces sites nourrissaient 992 ménages. Les sinistrés ont pour la plupart tout perdu. Les habitations se sont effondrées et les espaces de cultures sont engloutis par les eaux. La superficie consacrée à la culture de riz inondée est estimée à quelque 278,5 hectares exploités par 582 personnes. Quant aux espaces réservés aux cultures maraîchères inondés, ils sont estimés à 280,42 hectares exploités par 969 per-

sonnes. Toutes ces personnes perdent leur moyen de production et deviennent de fait des assistés pour une longue période. D'autres se plaignent d'avoir perdu leurs espaces de production de fourrage estimés à 88 hectares. D'où, il faut rechercher l'équivalent de 103 tonnes d'aliments bétail. Toutes les régions du Niger ont fait le point de leur situation qu'elles ont transmise au Système d'alerte précoce et de gestion de catastrophes, sous la houlette du comité de gestion des inondations. Depuis la catastrophe, les ONG se mobilisent pour amoindrir le choc mais les moyens restent limités. Au niveau d'Oxfam international "nous venons en aide à des milliers de sinistrés, mais nous sommes limités dans une période où nous répondons déjà à une crise alimentaire la plus grave depuis des années. Les besoins d'assistance au Niger est très urgent et le pays a besoin de plus de moyens pour faire face à cette crise où des personnes sont doublement affectées", a indiqué Raphael Sindaye, directeur régional d'Oxfam par intérim pour l'Afrique de l'Ouest. D'autres pays en Afrique, en Asie, etc. sont aussi frappés par les inondations. Le Pakistan est à ce titre au cœur de l'actualité. Les populations pakistanaises attendent l'aide de la communauté internationale. Dans ce flot de demandes d'assistance, les donateurs doivent avoir l'œil pour sauver le plus de vies, a-t-il rappelé.

C'est pourquoi, "la situation en Afrique de l'Ouest peut sembler complexe mais si la communauté internationale investit dans des solutions à long terme qui visent le développement des moyens d'existence durable, cela permettrait que la population soit moins vulnérable aux chocs et "double choc" dans le futur. Et cela nous coûterait moins d'argent", a soutenu Sindaye. Rien qu'à Niamey, les inondations ont touché quelque 6336 ménages, détruit 646,92 hectares de cultures et provoqué l'effondrement de 1.306 maisons.

H. Adamou

téressés, sur un millier. Ils sont en train de torturer les gens moralement ", dit-il. Ça fait 19 ans qu'il attend d'être désintéressé.

Certains épargnants ont déjà eu la première tranche des 50%. Donc, ils viennent chercher les 50% restants. D'autres n'ont rien perçu et ils sont là pour toucher les 100% de leur argent, c'est-à-dire l'intégralité de ce qu'on leur doit. Il y a aussi ceux qui ont égaré leurs reçus, quittances de remboursement ou même leurs livrets. Pour eux, l'attente est plus longue parce qu'il faut faire les recherches nécessaires pour les mettre dans leurs droits. "L'opération se déroule aux guichets, dans tous les bureaux de poste du Niger. Mais il y a beaucoup plus d'enregistrements ici que dans les autres bureaux, parce que nous avons enregistré près de 12.000 inscriptions rien qu'au siège. Et vous savez bien qu'on ne peut pas payer 12.000 personnes en seul jour. C'est ce qui explique l'attroupement que vous voyez ici. Mais je peux vous affirmer que par jour nous payons entre 400 et 450 personnes au niveau de nos quatre guichets du siège, sans compter les autres bureaux de Niamey", assure Hadjia Fatouma Alhassane, administratrice des postes, coordonnatrice de la cellule transfert de suivi des activités chèques postaux, caisse d'épargne. Selon elle, l'opération s'est déroulée en deux phases. Une première qui s'est matérialisée avec le paiement de la première tranche, de 50% des avoirs, du 1er juillet 2009 au 10 juin 2010. Sur 34.341 inscriptions enregistrées sur l'ensemble du territoire national, seulement dix huit

mille personnes ont perçu les 50%. La deuxième phase qui a débuté le 02 août dernier concerne donc aussi bien ceux qui ont déjà perçu la première tranche et qui attendent la seconde que ceux qui attendent l'intégralité de leur argent, c'est-à-dire les 100%. Certaines informations distillées ça et là font pourtant état d'un problème de disponibilité de fonds au niveau de la caisse d'épargne, ce qui expliquerait la lenteur dans les opérations. "C'est faux et archi faux", rétorque Hadjia Fatouma Alhassane. "Ce sont des rumeurs sans fondement. L'argent n'a jamais fait défaut. Seulement, si la personne est impatiente, c'est tout à fait normal qu'elle fasse des va et vient. En plus, on paie les gens par ordre d'arrivée. Les gens sont pressés d'avoir leur argent. Vite et tout de suite. Ce qui est humain aussi surtout pour des épargnants qui sont avides et qui ont attendu plus de dix huit ans. On les comprend aisément", consent la coordonnatrice de l'opération.

Le capital global de l'opération est de l'ordre de quatre milliards huit millions de nos francs, montant débloqué par l'Etat dans son intégralité. Mieux, il y a adjoint des intérêts. Un taux consensuel de 25% sur le capital à chaque épargnant. " Nous sommes en plein dans les préparations de l'applicatif parce que nous utilisons l'outil informatique. C'est une question de chiffres, d'argent. Il faut donc faire beaucoup attention pour ne pas enregistrer des dérapages. Les épargnants rentreront dans leurs droits du premier jusqu'au dernier", promet Fatouma Alhassane.

H. Gorel

DEUXIÈME JOURNÉE MONDIALE DE L'AIDE HUMANITAIRE

Sauver des vies humaines par le sacrifice

Pour la deuxième fois, la journée mondiale de l'aide humanitaire a été célébrée un peu partout dans le monde le 19 août 2010. Chez nous, et plus particulièrement à Niamey, cette journée a été marquée par une grande exposition, où tous les organismes et associations travaillant dans l'aide humanitaire, ont tenu à être présents pour témoigner et expliquer leurs domaines d'intervention avec photos et documents à l'appui.

À l'ouverture de cette exposition, la coordonatrice du système des Nations Unies au Niger, a pris la parole pour remercier tous les participants avant de leur livrer le message du secrétaire général de l'ONU pour cette journée et qui tient à réaffirmer la volonté de son organisation à soutenir les efforts visant à sauver des vies humaines et de se rappeler de tous ceux qui sont morts pour cette noble cause. Ceux qui ont vécu des événements terribles, souvent n'ont plus rien : Pas de famille, pas de nourriture, pas de logement, pas de travail. Pas de passeport ni un document d'identité. Rien !

Les travailleurs humanitaires, a poursuivi le message, les aident à se relever et à recommencer leur vie. Les travailleurs humanitaires sont ceux que nous dépêchons sur place pour montrer notre solidarité avec ceux qui souffrent. Ils représentent ce qu'il y a de meilleur dans la nature humaine, mais leur travail est dangereux. Souvent, ils s'aventurent dans les endroits les plus périlleux de la planète. Et souvent aussi, ils payent le prix fort : harcèlement, intimidation, enlèvement et même meurtre. Citant l'exemple du séisme qui a frappé Haïti en janvier, le secrétaire général de l'ONU par la voix de Khadiata Lo N'Diaye, a indiqué qu'il s'agissait là d'une catastrophe humanitaire pour ce pays. Cette catastrophe a eu également un effet dévastateur sur les travailleurs humanitaires. Ce jour là, les Nations-Unies ont ainsi perdu certains de leurs employés les plus dévoués. En cette journée humanitaire mondiale, souvenons-nous de ceux qui sont dans le besoin... De ceux qui sont tombés lorsque nous tentions de les relever... Et ceux qui continuent à dispenser l'aide sans être découragés par le danger pour édifier un monde plus sûr et meilleur.

Les catastrophes naturelles et anthropiques infligent d'immenses souffrances à des millions de personnes chaque année. Elles frappent très souvent les individus les plus pauvres, les plus marginalisés et les plus vulnérables de la planète. Il y a actuellement plus de 27 millions de personnes déplacées et dix millions de réfugiés dans le monde. Une personne sur six sur cette planète, souffre de faim chronique. Les agents de l'aide humanitaire sont à l'œuvre pour apporter à toutes les victimes d'un événement traumatique, l'assistance salvatrice dont elles ont besoin. Quel que soit l'endroit du monde où elles se trouvent, indépendamment de leurs groupes religieux ou social, ou de leur nationalité. De nos jours, les membres du personnel humanitaire national et international, hommes et femmes reflètent toutes les cultures, toutes les idéologies et tous les contextes. Les motifs qui les poussent à s'investir dans l'action

humanitaire, sont d'ordre divers, mais ces agents sont tous unis par leur attachement à la cause humanitaire.

Il convient de rappeler que c'est l'Assemblée générale de l'Onu qui a décidé en décembre 2008 que le 19 août de chaque année serait célébrée journée mondiale de l'aide humanitaire pour contribuer à l'importance de la coopération internationale dans ce domaine et rendre hommage à tout le personnel humanitaire, ainsi qu'à celles et ceux qui ont perdu leurs vies dans l'accomplissement de leurs missions. En fait, le 19 août correspond à la date de l'attentat à la bombe perpétré en 2003 contre l'Hôtel Canal à Bagdad et qui avait causé la mort de 22 personnes dont le représentant spécial du SG de l'ONU, Sergio Vieira de Mello. Cette journée mondiale, vise également à mettre en relief les besoins et les difficultés actuels en matière d'aide humanitaire à travers le monde et notamment les menaces que les parties en conflit, font peser sur les agents des organisations humanitaires, les obstacles qui entravent l'accès aux populations auxquelles il faut prêter assistance et la complexité croissante de la situation humanitaire. Du fait par exemple de l'explosion des prix alimentaires, de la turbulence des marchés mondiaux, de pénuries d'eau et des changements climatiques. La journée a été ainsi dédiée à la mémoire de ceux qui ont péri en 2003, mais également aux nombreux autres agents d'organisations humanitaires ayant perdu la vie au service de cette même cause. Pour cette année 2010, les hauts fonctionnaires membres du comité permanent inter organisations ont convenu que la célébration de cette journée sera axée sur trois grandes priorités qui sont : appeler l'attention de la communauté internationale sur les besoins d'aide humanitaire de par le monde ; expliquer en termes simples et de manière visuelle, ce qu'implique l'action humanitaire ; se souvenir de ceux qui sont morts au service de la cause humanitaire. L'année dernière, la journée a été célébrée dans 41 pays.

En 2009, 278 travailleurs humanitaires ont été victimes de 139 graves incidents de sécurité contre 65 travailleurs humanitaires impliqués dans 34 incidents en 1999. En 2009, 205 des victimes étaient des employés d'organisations humanitaires recrutés sur le plan national et 73 étaient des employés recrutés sur le plan international contre 40 employés nationaux et 25 employés internationaux en 2009. En 2009, 102 travailleurs humanitaires ont été tués dont 88 employés nationaux et 14 internationaux contre 30 en 1999 dont 24 employés nationaux et 6 internationaux. Toujours dans la même année, 92 travailleurs ont été enlevés dont 59 employés nationaux et 33 internationaux contre seulement 20 en 1999 dont 2 nationaux et 18 internationaux. Ces enlèvements qui sont le type d'incidents le plus fréquent, sont passés de 9 à 37 en 2009. Les agressions et assassinats pour leur part, sont passés de 7 à 32 ; les attentats à la bombe ont augmenté de 3 à 23 ; les embuscades/attaques de véhicules sont allés de 8 à 20.

Dans tous les cas et face à une telle recrudescence des enlèvements, d'agressions, d'assassinats, d'attentats à la bombe, les embuscades et attaques de véhicules, les agents de l'aide humanitaire devraient inspirer le respect et être aidés dans leurs tâches au lieu d'être pris pour cible. Dans l'avenir qui nous attend, il faudra encore plus d'aide humanitaire. Si les agents qui la prodiguent n'ont pas librement accès à ceux qui en ont besoin, des centaines de milliers de bénéficiaires ne recevront pas l'aide requise, en quantité ou en qualité. Le meilleur moyen d'aider les agents de l'aide humanitaire à remplir leur mission, c'est de mieux faire comprendre et respecter les principes qui inspirent le travail d'assistance, à savoir : les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Joseph Seydou Allakaye

LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE

Les capacités d'interventions du PAM renforcées

Selon un communiqué diffusé le 20 août dernier par le bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies à Niamey, le Programme alimentaire mondial (PAM) a reçu 15 millions de dollars US, soit 7,7 milliards de francs CFA, du Fonds central de réponse aux urgences du système des Nations Unies (CERF). Ce fonds vise à appuyer le PAM dans le cadre de son opération d'assistance alimentaire d'urgence au Niger, un pays est confronté à une sévère crise alimentaire touchant plus de la moitié de sa population.

Le communiqué précise que la nouvelle allocation sera investie pour enrayer la détérioration de la situation alimentaire et nutritionnelle et d'apporter une aide vitale aux populations les plus touchées par la crise. L'opération d'urgence du PAM, menée conjointement avec le gouvernement et les autres partenaires humanitaires, a été lancée depuis le 1er août dernier

au profit des 7,8 millions de personnes touchées par la pénurie alimentaire. Elle est prévue se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2010 en cours.

Pour mieux affiner les interventions, le gouvernement avait diligenté une enquête sur la vulnérabilité des ménages en avril 2010, laquelle enquête a mis en évidence quelque 7,1 millions de personnes, soit plus de 47% de la population, en situation d'insécurité alimentaire, rappelle-t-on.

Cet instrument est renforcé par l'enquête annuelle sur la nutrition et la survie de l'enfant, menée en juin, qui a révélé une situation nutritionnelle alarmante qui dépasse le seuil d'urgence. "En l'espace d'une année, de 2009 à 2010, la prévalence de la malnutrition est passée de 12,3% à 16,7%, avec en moyenne 6.000 enfants admis chaque semaine dans les centres de récupération thérapeutiques depuis la

ÉVOLUTION DE LA CAMPAGNE AGRO-PASTORALE

Fortes précipitations sur les régions de l'Est et du Centre

La première décade du mois d'août 2010, a été marquée par de fortes précipitations qui ont intéressé les régions de l'est et du centre du pays en fin de décade. Le cumul décadaire a dépassé les 100mm par endroit au niveau de la bande agricole. Le cumul saisonnier au 10 août 2010, a oscillé entre 200 et 500mm dans les zones les plus arrosées de la bande agricole. Les pluies diluviennes enregistrées par endroit pouvaient occasionner des inondations. Comparé à celui de l'année passée, et à la moyenne établie 1971-2000, ce cumul était excédentaire respectivement sur 83 et 76% des postes suivis.

Les précipitations enregistrées au cours de cette décade, ont permis la satisfaction des besoins hydriques des cultures sur l'ensemble de la bande agricole. En effet, l'indice décadaire de satisfaction des besoins en eau des cultures a oscillé entre 53 et 100% sur l'ensemble des postes suivis. L'indice cumulé informant du niveau de satisfaction des besoins en eau des cultures depuis leur installation, a varié entre 53 et 100% sur la majorité des postes suivis. Les réserves en eau des sols ont varié entre 14 et 47 mm dans la plus grande partie des postes.

La première décade du mois d'août 2010 a été caractérisée par une situation hydrologique très favorable sur l'ensemble du territoire national. Les fortes précipitations engendrées au cours de cette période, ont entraîné des écoulements importants ayant occasionné des inondations dans la plupart des régions du pays. Dans les régions ouest, la décade a été marquée par une situation de crue exceptionnelle au niveau du fleuve Niger observée à Niamey. En effet, l'importante remontée des eaux du fleuve à Niamey vers la fin du mois de juillet 2010 s'était poursuivie de manière encore plus spectaculaire pendant la première décade du mois d'août. Puisque les débits journaliers ont passé

de 1260 à 2130m³/s entre le 1er et le 6 août 2010 et le fleuve Niger à Niamey a enregistré ainsi un record, car un tel débit n'y avait jamais été observé pendant cette période, depuis la création de la station en 1928. Malgré une diminution progressive des écoulements à partir du 7 août 2010, le débit moyen journalier était de 1925 m³/s à la fin de la décade. Cet important accroissement des niveaux d'eau du fleuve Niger à Niamey résulte des apports exceptionnels des principaux affluents de la rive droite, suite aux pluies diluviennes tombées du 21 au 22 juillet derniers dans les bassins versants des affluents au Burkina Faso et au Niger.

La situation phytosanitaire générale a été marquée au cours de cette première décade d'août 2010 par l'éclosion des sauteriaux dans les départements de Mainé - Soroa, Tchintabaraden, Ouallam, Magaria et Abalak ; la présence d'insectes floricoles dans la région de Dosso ; la manifestation d'oiseaux granivores à Tahoua, Doutchi, Konni et Gouré ; les attaques localisées de cicadelles sur le sorgho dans les départements de Keïta et de Sô ; les infestations du mil par les criocères dans le département de Mirriah. Au niveau des perspectives phytosanitaires, il convient de noter les infestations du mil par les insectes floricoles qui sont encore à craindre dans les départements où le mil a atteint les stades épiaison/floraison. Avec l'installation des conditions pluviométriques favorables, on pourrait assister localement à la prolifération des insectes parasites de la culture de niébé. L'amélioration des conditions pluviométriques pourrait favoriser des éclosions des sauteriaux dans les biotopes à risque qui sont situés dans la zone agropastorale de certains départements.

Joseph Seydou allakaye

(Source : Bulletin agro-hydro-météorologique)

mi-mai", alerte le communiqué.

On indique qu'une grande partie des fonds alloués par le CERF, soit plus de 6,7 milliards FCFA (13 millions USD), va appuyer les opérations d'assistance alimentaire d'urgence pour prévenir la malnutrition chez des enfants et des femmes enceintes et allaitantes. Ces distributions seront accompagnées de rations alimentaires de protection en faveur des familles des enfants bénéficiaires de la Blanket Feeding qui est l'opération de prévention de la malnutrition aiguë chez les enfants âgés de 6 à 23 mois.

La distribution d'une ration de protection permet d'éviter que les rations destinées aux enfants ne soient partagées avec le reste de la famille, au risque d'une dégradation de l'état nutritionnel de l'enfant. Avec cette allocation, le PAM compte également renforcer ses capacités logistiques afin de faciliter le transport des vivres d'urgence en faveur des popula-

tions affectées du Niger. Cette nouvelle enveloppe intervient quelques semaines après le lancement du Plan d'Action humanitaire d'urgence révisé, le 20 juillet, demandant plus de 371 millions USD (plus de 189 milliards de FCFA) pour faire face à la dégradation de la situation humanitaire dans le pays. Avec plus de 239 millions USD (122 milliards FCFA) déjà reçus ou promis, plus de 131 millions USD restent à mobiliser (67 milliards FCFA). En 2010, le Niger a reçu un total de 35 millions USD de fonds CERF, soit plus de 17,9 milliards FCFA, pour assister les populations affectées par la crise alimentaire, nutritionnelle et pastorale au Niger. Établi en 2005, le CERF a pour but de faciliter et de rationaliser le financement des urgences. Il est géré par le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations unies (OCHA) à New-York.

O. Issa

(source : OCHA)

M. DEKERCHOVE, RESPONSABLE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME DE L'UNION EUROPÉENNE

'J'essaie de mobiliser les moyens communautaires pour renforcer les dispositifs de lutte contre le terrorisme dans un certain nombre de pays très exposés à ce phénomène'

M. Dekerchove est le responsable de la lutte contre le terrorisme de l'Union Européenne. Il répond dans l'entretien qui suit à une série de questions relativement à l'implication de l'Union Européenne dans la lutte contre la menace Al Qaida qui a étendue ses tentacules aujourd'hui au Sahel. L'entretien a été conjointement réalisé par deux journaux maliens (Les Echos et Calame) et le journal en ligne Afronline.org.

Il y a quelques semaines la France et la Mauritanie ont mené une opération militaire conjointe au Mali contre Al Qaeda au Maghreb qui n'a pas eu les résultats escomptés. Que pense l'Union européenne de cette intervention française ? Pensez-vous qu'elle peut aider à lutter contre cet ennemi invisible ou, qu'au contraire, elle va provoquer une escalade dans la région ? (Le Calame)

Je me garderais de tout commentaire concernant cette intervention militaire et sa réussite ou pas. Là où je peux saluer l'opération c'est qu'elle traduit un effort de la part des autorités mauritaniennes à prendre des mesures fortes pour lutter avec des moyens militaires contre les katibat de l'AQMI. Ceci s'inscrit dans un cadre plus général dans lequel l'Union Européenne s'est engagée depuis un an et demi à travers la formulation d'une stratégie "sécurité et développement" pour aider les pays du Sahel, et plus particulièrement la Mauritanie, le Mali et le Niger, à renforcer leur dispositif de prévention et de lutte contre le terrorisme, ainsi que contre d'autres facteurs d'instabilité comme le trafic de drogue, le trafic d'armes ou l'immigration illégale.

Malgré les menaces terroristes qui pèsent sur les pays de la sous-région, l'UE est inscrite aux abonnés absents. Qu'attendez-vous pour venir en aide à ces pays comme le font les USA par exemple ? (Le Calame)

Ce n'est pas du tout exact. L'Union Européenne fait déjà beaucoup, en tout cas plus que les Etats-Unis au niveau de l'assistance. La stratégie " sécurité et développement " que je viens de mentionner s'inscrit dans cette volonté de repenser notre aide au développement et d'intensifier notre soutien au renforcement des dispositifs de sécurité, et ce de manière intégrée. L'engagement de l'UE pré suppose une détermination de la part des autorités nationales des pays du Sahel d'investir dans les dispositifs de sécurité et l'identification de projets adéquats. Dans le cadre de la reprogrammation du dixième FED, l'UE compte mettre des accents particuliers dans des projets de développement au sein de zones géographiques qui connaissent une forte insécurité.

A titre d'exemple, au nord du Mali, dans la région de Kidal, il est clair que l'absence de l'Etat et des services publics, l'absence de perspectives économiques pour les jeunes constituent un facteur d'instabilité qui peut conduire ces derniers à rejoindre des groupes criminels. Il nous faut donc redéployer l'Etat dans ces régions. Au Mali c'est ce que nous faisons dans le cadre du Programme d'intervention d'urgence pour la réduction, voire l'éradication de l'insécurité au Nord Mali (PIRIN) lancé par les autorités maliennes. Par ailleurs, je tiens à rappeler qu'avec les appuis budgétaires, l'UE soutient financièrement les défis majeurs des



M. DEKERCHOVE

pays concernés tels que la construction de routes, indispensable pour désenclaver la région, ou bien l'aide à la formation pour la sécurité et la justice. Ceci dit, nous comptons augmenter nos efforts dans chacun des pays du Sahel menacés par le terrorisme et favoriser des initiatives régionales.

A moyen terme, quel appui peut-on attendre de l'Europe ? (Les Echos)

Il y a d'un côté l'appui technique à travers la mobilisation de fonds communautaires avec par exemple l'envoi d'experts chargés de former la police et de la

justice. De l'autre, il y a la dimension politique, plus complexe évidemment, dans laquelle l'UE cherche à créer un climat de confiance entre les partenaires de la région. Malheureusement, force est de constater que cette confiance n'est pas toujours au rendez-vous. Cette dimension politique s'inscrit dans le cadre de l'initiative avec l'Algérie qui a réuni les ministres des Affaires étrangères et les chefs des services de renseignement, et mis en place un Etat-major à Tamanrasset.

En règle générale, nous sommes ouverts à toutes formes d'initiatives régionales car compte tenu de la géographie de la région, on ne peut pas envisager des actions isolées. Nous sommes donc favorables à la création de centres de formations régionaux pour faciliter le cadre légal de la coopération régionale ou à favoriser des actions militaires conjointes. Concrètement, il y a un exercice d'identification qui est en cours pour des projets particuliers. Dans le cadre de "l'instrument instabilité" nous avons mobilisé cinq millions d'euro au Mali et en Mauritanie.

A titre d'exemple, en Mauritanie une partie des fonds est dédiée au renforcement des contrôles aux frontières à travers une vingtaine de postes frontières, dont sept sont prises en charge par la France tandis que les treize autres seront soldés par l'Union Européenne. Il faut ajouter à cela la constitution de bases de données, la création à Nouakchott d'un pôle de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, un peu sur le modèle de l'audience nationale en Espagne ou de la Galerie Saint-Elois en France.

(Suite en page 8)

RÉPUBLIQUE DU NIGER/MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

COMMISSARIAT CHARGÉ DE L'ECONOMIE

PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER (PDSF)

Sollicitation de Manifestation d'intérêt

Services de consultants : pour le recrutement d'un consultant chargé de l'audit financier et comptable du PDSF.

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un crédit de l'Association International de Développement (IDA) en vue de financer le coût du projet d'Assistance Technique pour le Développement du Secteur Financier (PDSF). Il se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent contrat suivant :

Recrutement d'un consultant chargé de l'audit financier et comptable du PDSF

2. L'audit des états financiers du crédit doit permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle unique sur la situation financière du Projet d'Assistance Technique pour le Développement du Secteur Financier pour l'exercice 2010.

3. La consultation doit être menée par un cabinet d'audit ayant une bonne expérience des audits des projets et programmes financés par la Banque mondiale. Une bonne connaissance des méthodes de gestion et des procédures requises par l'IDA dans la gestion financière des projets. L'équipe doit comprendre au moins un expert comptable, un assistant comptable et un réviseur comptable.

4. La mission se déroulera à Niamey à la fin de l'exercice 2010.

5. Le projet d'Assistance Technique pour le Développement du Secteur financier (PDSF) invite les consultants admissibles à

manifestier leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la prestation demandée (références concernant l'exécution des contrats analogues, les CV du personnel, etc.)

6. Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les directives : Sélection et Emploi de consultants pour les emprunteurs de la Banque Mondiale, janvier 1997, mise à jour en septembre 1997, janvier 1999, et mai 2002.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous mentionnée du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures : Projet d'Assistance Technique pour le Développement du Secteur Financier (PDSF) BP : 12793 Niamey, Boulevard Malibéro Tél : 20725687 Email : ugpdfs@intnet.ne

8. Les demandes de manifestation d'intérêt doivent parvenir sous pli fermé et porter la mention Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant chargé de l'audit financier et comptable du PDSF.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au siège du projet à l'adresse ci-dessous mentionnée au plus tard le 7 septembre 2010 à 16 heures.

Projet d'Assistance Technique pour le Développement du Secteur Financier N°675 Boulevard Malibéro Tél : (00227) 20725687 BP : 12793 Niamey-Niger

LIGUE 1 ORANGE

L'AS/FAN, sacré champion national 2010

L'AS/FAN a remporté le samedi 21 août dernier le titre de champion national, réalisant du coup le doublé historique coupe + championnat. C'est le 2ème succès du club militaire en 36 ans d'existence après celui de 1997.

Les poulains de Cheikh Omar Diabaté ont effectué cette passe de deux, après avoir laminé la modeste formation de Dan Kassawa de Maradi sur le score de 5 buts à 1 dont un doublé de Ezekwé Goodnows Chimé. L'AS/FAN finit ce carré d'as de la ligue 1 Orange avec 7 points + 5.

Le Sahel sporting club, pourtant grandissime favori de la compétition, a perdu malheureusement le titre à la différence de buts : 7 points aussi mais + 1. Jusqu'à la 3ème et dernière journée, les verts du président Dan Soussou espéraient une 13ème couronne nationale mais hélas.

Leur courte victoire (2 buts à 1 face aux miniers de l'Akokana) ne leur a pas permis de rempiler cette saison. Du côté du Nouveau Marché, la page du carré d'as est désormais tournée. Place à la coupe de la Confédération 2011 où le Sahel sporting club (futur ambassadeur du Niger à cette compétition) entend faire parler de lui.

Selon nos informations, des dispositions matérielles et techniques sont en train d'être prises par les dirigeants sahéliens pour une participation honorable. Des recrutements de joueurs sont en vue,



L'ÉQUIPE DE L'AS/FAN POSANT AVANT LE COUP D'ENVOI

car cette fois Emékha Akwemé et ses coéquipiers entendent aller loin à la coupe de la Confédération 2011.

De son côté, l'AS/FAN est engagée en ligue des champions. Ça serait une belle opération pour les hommes du Colonel Chaïbou Idrissa, au vu de leur parcours sans faute en coupe de la Confédération.

Chapeau au club guerrier de Dan Kassawa de Maradi qui, à peine promu cette saison en Ligue 1 après 2 ans d'existence, est parvenu jusqu'au carré d'as. Et pour la prochaine saison 2010 - 2011, 16 clubs au lieu de 20 disputeront en poule unique, le titre 2011. Et selon des sources proches de la FENIFOOT, le coup d'envoi pourrait être donné le 13

novembre prochain. Les 16 clubs de la Ligue 1 Orange 2010 - 2011 sont : Niamey 9 : AS/FAN ; (Association Sportive des Forces Armées Nigériennes) ; A.S GNN (Association sportive de la Garde Nationale du Niger) ; U.S.G.N (Union Sportive de la Gendarmerie Nationale) ; AS/Police ; AS Douanes : Sahel S. C ; Olympic FC ; AS Nigelec et le Racing club de Boukoki. (promu). Tahoua 2 : A.S Malbaza et Ader FC (promu). Arlit 2 : Akokana FC et Urana F.C ; Maradi 2 : Jangorzo FC et Dan Kassawa FC et Zinder 1 : Alkali Nassara Club.

Sont relégués en Ligue 2 : Sonantcha de Tillabéri ; Entente F.C de Dosso ; Dan Gourmou et A.S Madaoua de Tahoua ; ASAF de Zinder et Ni'Ima de Diffa.

Ousmane Keïta

LIGUE RÉGIONALE DE FOOTBALL DE ZINDER

Askia remercié au profit de O.T.K

Contesté depuis bientôt 5 ans par l'ensemble des clubs de la région, le président de la ligue de football de Zinder, Issaka Sani dit Askia, a finalement été débarqué de son poste. C'est à l'issue d'une Assemblée générale extraordinaire tenue le samedi 21 août dernier dans la salle de réunion de la Chambre de commerce de Zinder.

Dirigeants, joueurs, supporters et techniciens représentant les 13 clubs de la ligue 1 et 2 ont tous répondu présents à cette ultime rencontre dite de la dernière chance pour la survie du football zindérois.

A l'issue des travaux qui se sont déroulés dans une atmosphère bon enfant, un comité de gestion a été installé. Il est dirigé par Ousmane Mallam Souley dit O.T.K, actuel président du club de l'AS/AF (ligue 2). Le poste de secrétaire général est attribué à Issoufou Garba de Alkali Nassara club (Ligue 1), secondé par Abdou Boukary, Espoir FC (ligue 2).

Cette transition d'une durée très courte, selon le président du comité de gestion aura la lourde mission de ramener la confiance et la sérénité au sein de la famille du football à Zinder, maintenu des années durant dans la léthargie.

Les 13 clubs de la région de Zinder reprochent notamment à l'ex président Askia, une gestion opaque et cavalière de l'association locale, la déstabilisation voire la division au sein de plusieurs clubs du Damagaram, toute chose qui ne cadre pas avec la politique de rassemblement et de cohésion que prône actuellement le Colonel Djibrilla Hima Hamidou dit Pelé, le président de la FENIFOOT. Ce changement est un grand ouf de soulagement pour le football zindérois.

Contacté par le journal "Le Républicain", le nouveau président du comité de gestion, Ousmane Mallam Souley, a d'abord remercié tous les acteurs du football pour cette confiance placée en sa modeste personne. "Nous allons organiser dans un bref délai de nouvelles élections avec l'assistance de la FENIFOOT. D'ores et déjà, la Fédération a reçu les



OUSMANE MALLAM SOULEY DIT O.T.K

procès verbaux de cette assemblée générale et a pris acte".

Le football zindérois qui, il y a encore quelques années était la référence au Niger tant par la qualité de ses clubs que de ses joueurs comme Mathias, Dune, Lawandidi, Zimako, Zembra, Olamain, Lamine Sera, Brah Taher Djibo, Ahmed Hassane dit Bally, Mamane Lawan Dan Maraya, Perpety, etc., n'est aujourd'hui que l'ombre de lui-même selon Ousmane Malam Souley.

Le stade Lawandidi Manzo de Zinder était le seul stade qui pouvait enregistrer des recettes par match de l'ordre 1 à 2 millions de francs CFA, mais depuis l'arrivée de Askia à la tête de la ligue, c'est la déchéance. Le bureau déchu est depuis plus d'un an hors mandat.

Cette révolution permettra à ladite association de se doter de dirigeants honnêtes, sérieux et rassembleurs pour la prospérité du football. D'autres régions où ça ne marche pas emboîteront certai-

nement aussi le pas. C'est le cas de Tahoua, Maradi et Niamey. Le fantomatique bureau de Niamey hors mandat avec à sa tête le président Mansour Daddo, est dirigé actuellement par le trésorier général.

Ousmane Keïta

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION

L'AS/FAN à Khartoum

L'on joue ce week-end la 2ème journée de la phase de poule de la coupe de la confédération. L'Association sportive des Forces armées nigériennes (AS/FAN), avec actuellement 1 point, différence de but 0, se déplace au Soudan, où elle croisera le fer le dimanche 29 août 2010 contre la redoutable formation d'Al Hilal de Khartoum, le leader de la poule avec 3 points, à l'issue d'un hold-up réussi à Tripoli face à Al Ittihad (2 - 1).

Cheikh Omar Diabaté et ses joueurs n'ont pas droit à un faux pas. Une victoire ou à la rigueur un nul est la bienvenue. Absent lors de la 1ère journée à Niamey contre le Djoliba AC de Bamako, Mohamed Abdoulaye, le buteur maison et génie des filets avec 5 buts dans cette compétition pourrait signer son grand retour après quelques semaines de repos suite à une blessure fracture de fatigue. Sera aussi absent Hama Kago le latéral droit également en convalescence.

Le coup d'envoi de ce match Al-Hilal - AS/FAN à Khartoum, ramadan oblige, sera donné à 22 heures locales, 20 heures, heure de Niamey. A noter que l'AS/FAN quitte Niamey le vendredi 27 août.

Ousmane Keïta

LE REPUBLICAIN

Hebdomadaire Nigérien Indépendant

Paraissant tous les Jeudis

Siège : Quartier Terminis

face Pharmacie de l'Espoir

B.P : 12015 Niamey

Tél : (00227) 20.33.03.03

Fax : (00227) 20.73.41.42

http://republicain-niger.com

Directeur de Publication

Maman ABOU

Tirage : 2.000 exemplaires sur les presses de la Nouvelle Imprimerie du Niger (NIN)

BP: 61, Tél : 20.73.47.98 Niamey

E-mail : nin@intnet.ne

MOTS CROISÉS

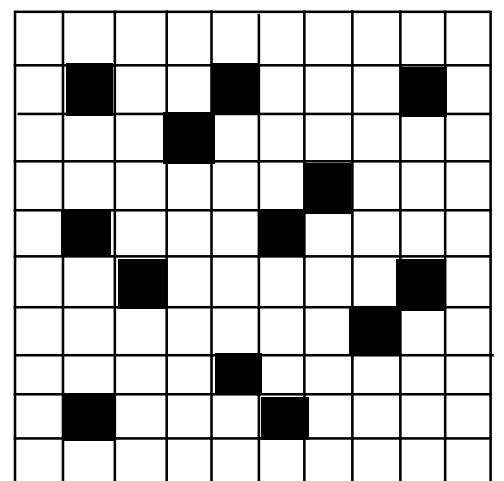
HORIZONTALLEMENT

- De grandes mesquineries
- Lac des Pyrénées - Journal télévisé national (Sigle)
- Patrie d'Abraham - Dilué
- Mauvais films - Exercice de stand
- Agence spatiale d'Europe (sigle) - Poulet sorti du four
- Pieuses initiales - Bandages de roues
- Bien des enfants ont grimpé son mât gluant - Mot de mépris
- Danger à fleur d'eau - Voie bordée d'arbres
- Henri IV y naquit (Inversé) - Possissif
- Infection du sang par des germes pathogènes

VERTICALEMENT

- Bien articulées
- Nouveau sigle panafricain - Bête
- Tel un regard oblique et menaçant - On l'accuse par un cri intervalles
- Génisse - séparât par des intervalles
- Plan d'eau - Constante de cercle
- Un test pas bien organisé - Pépinière de cadres
- Pétal de rose - Venelle
- Le Club de Pélé - Engin spatial
- Prononce - Mmorceau de feuille
- Piège tendu par la police

MOTS CROISÉS NOUVEAU



SOLUTION DU N° PRÉCÉDENT

H	E	R	I	T	I	E	R	E	S
I	D	E	S		R	E	E	N	T
P	I	S		K	A	N	T	O	U
P	A	T	R	O	N		S	U	P
O		E	C	U		D		E	E
C	I		A	R	M	E	R		F
A	R	C		F	E	S		F	I
M		F	R	E	T		B	O	A
P	A	D	D	Y		M	A	I	N
E	N	T	R	E	F	I	L	E	T

M. DEKERCHOVE, RESPONSABLE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME DE L'UNION EUROPÉENNE

'J'essaie de mobiliser les moyens communautaires pour renforcer les dispositifs de lutte contre le terrorisme dans un certain nombre de pays très exposés à ce phénomène'

(Suite de la page 6). À Bamako, nous ouvrons un bureau d'appui pour aider les autorités de sécurité maliennes et mauritaniennes, ainsi que les autorités judiciaires à traiter les dossiers de terrorisme avec plus de compétences et d'expertises. Comme je l'ai par ailleurs indiqué, tant au titre du dixième FED que de "l'instrument instabilité" nous allons soutenir le plan PIRIN du Mali. Ce fut en tout cas un des thèmes de discussion de la rencontre que j'ai eue en juillet dernier à Bamako avec le président malien Amadou Toumani Touré.

Nos représentants sont en train de négocier sur place avec la Communauté internationale à Bamako pour élaborer une feuille de route dans laquelle tous les donateurs et les autorités maliennes vont programmer l'installation de pôles de sécurité et de développement. Quant au Niger, l'Union Européenne vient d'annoncer le rétablissement progressif de l'aide au développement et une reprise du dialogue avec les autorités nigériennes. Dans ce cadre, je me suis rendu à Niamey il y a quelques semaines pour mesurer la volonté des autorités du Niger à lutter contre le terrorisme et à identifier les grands axes de ce qui pourrait être notre appui. Nous allons envoyer des experts pour identifier avec plus de précisions des projets concrets. Enfin, à l'automne, les ministres des Affaires étrangères seront saisis d'une stratégie étrangère "sécurité et développement".

Installé à Tamanrasset le 21 avril dernier, le comité d'état-major opérationnel conjoint entre l'Algérie, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso ne semble pas encore en mesure d'être à la hauteur des défis qu'il s'est fixé, à savoir multiplier la coopération militaire et sécuritaire dans le cadre de la lutte commune contre la criminalité et le terrorisme dans les bandes frontalières. Qu'attend l'Union Européenne de ce comité ? (Afronline.org)

Il est trop tôt pour juger l'efficacité de ce comité. L'échange d'informations dans le domaine du renseignement nécessite un niveau de confiance qui ne s'atteint pas en quelques mois. C'est un travail de longue haleine. Nous Européens en savons quelque chose. Je devrais me rendre prochainement à Alger pour rencontrer les autorités algériennes et discuter entre autres de l'évolution du comité et d'un appui éventuel de l'UE. Lors de mon séjour à Niamey, le président, ainsi que le Premier ministre et le ministre de la Défense m'ont fait part de leur grande disponibilité par rapport au comité d'Etat-major.

Dans les deux dernières années, les tentatives de coordination entre les pays du Sahel pour combattre Al Qaeda ont été mises à mal par des divergences de fond quant à la stratégie à adopter. D'un côté nous avons l'Algérie et la Mauritanie, adeptes d'une stratégie agressive, de l'autre le président Amadou Toumani Touré contraire aux opérations militaires par peur de représailles sur la population malienne. Est-ce que l'opération franco-mauritanienne sur le territoire malien marque-t-elle un tournant ? (Afronline.org)

Je n'ai pas les informations suffisantes pour dire s'il s'agit d'un tournant ou pas. En tout cas c'est peut-être le signe que les choses changent dans la bonne direction. Lors de mon entretien avec le président malien, j'ai eu le sentiment que ce dernier était déterminé à prendre les mesures nécessaires pour renforcer les dispositifs de sécurité. J'ai noté également un début de collaboration efficace entre le Mali et le Niger avec des opérations conjointes non loin de Niamey. En ce qui concerne les rapports entre le Mali et la Mauritanie, des améliorations sont nécessaires. Je pense que la prise de conscience augmente dans l'ensemble de la région, sûrement du côté de la Mauritanie dont le président affiche une vo-

lonté très claire de combattre le terrorisme. Le moment est peut-être venu pour passer à une phase plus active.

Pourquoi le terrorisme se déplace-t-il dans la bande sahéenne ? (Les Echos)

La fermeté et l'efficacité de l'action des autorités algériennes a fortement contribué au déplacement des activités d'Al Qaeda au Maghreb dans la bande du Sahel. Ce n'est pas un hasard si les deux katibat sont organisés autour d'un commandement algérien. Celles-ci ont cherché et trouvé un sanctuaire dans des pays dont les services de sécurité sont par nature moins efficaces. Donc à la fois pour des raisons géographiques et pour des raisons liées aussi au désinvestissement de l'Etat du Mali dans le nord du pays à la suite des accords avec les Touaregs, Al Qaeda au Maghreb a su s'occuper de la région de Kidal.

Le terrorisme urbain en Algérie et la tentative de fédérer les cellules d'Al Qaeda présents dans les pays du Maghreb se sont révélés un échec. La multiplication des actions menées au Sahel n'est-elle pas comparable à une stratégie de repli de la part de l'Emir Abdelmalek Droukdel ? Voire un aveu de faiblesse de ce mouvement ? (Afronline.org)

Je le pense. C'est en tout cas l'analyse que font les autorités algériennes. La franchise du GSPC à Al Qaeda et sa transformation en Al Qaeda islamique au Maghreb était déjà un signe avant-coureur des revers subis par ces terroristes en Algérie. Ceci dit, il ne faut pas sous-estimer la stratégie de conquête dans le Sahel et au-delà, vers le Nigéria et le Sénégal. Maintenant que les risques soient réels, c'est difficile à dire. En tout cas, l'Union Européenne a décidé d'agir car mis à part l'AQMI, la région est exposée à un cocktail de menaces explosif lié à l'acheminement vers l'Europe de la cocaïne en provenance de l'Amérique Latine, ainsi qu'à des trafics d'armes intenses qui arrivent de l'Afrique de l'Est. Il y a aussi dans certains pays du Sahel une islamisation qui tend vers l'extrémisme. On l'a vu au Nigéria, on le voit un peu en Mauritanie et au Sénégal. Il y a une pauvreté endémique et au Mali une certaine fragilité des accords avec les Touaregs.

Le fait que les pays européens paient des rançons ou contraignent les Etats à des échanges n'encourage-t-il pas les terroristes ? (Les Echos)

Indubitablement les rançons qui auraient pu être payées à la suite d'enlèvements sont un facteur important de financements. Ce sont des sommes considérables pour une région dont les gens sont très pauvres. Il n'est pas très cher de s'adjoindre la complicité ou le concours actif des habitants du Nord du Sahel. Ceci permet aux deux katibat de disposer de véhicules, de relais d'approvisionnement et d'une bonne connaissance du terrain. Aujourd'hui la grande difficulté est de bien analyser les relations entre les trafiquants, les katibat et les Touaregs.

Quels sont les moyens dont on dispose en terme de prévention pour contrecarrer l'AQMI ? (Afronline.org)

Il y a du renseignement électronique avec des observations satellitaires, il y a aussi les capacités algériennes qui sont loin d'être négligeables, il y a l'effort bilatéral produit par certains pays européens pour renforcer les moyens des pays du Sahel. Je pense à la France, l'Allemagne et l'Espagne au Mali, à l'Italie au Niger, au Danemark et à la Grande Bretagne qui vient d'ouvrir une Ambassade à Bamako et qui, à partir d'Alger, envoie de plus en plus de diplomates et d'experts dans la région.

Pensez-vous que des responsables politiques locaux sont ou peuvent être impliqués ou complices ? (Les Echos)

Les différents accords qui ont été conclus dans la région, soit avec l'aide des Algériens au Mali ou des libyens au Niger, tardent à être mis en œuvre. Ce retard crée du ressentiment, qui à son tour constitue un facteur d'insécurité dans lequel s'engouffrent les Touaregs. Je n'ai pas d'informations spécifiques sur le rôle que peuvent jouer les autorités locales, mais la capacité des katibat de l'AQMI à évoluer dans cet environnement laisse à penser qu'il y a certainement des complicités, ou pour le moins des tolérances. J'en reviens donc au point central de ma réflexion, c'est-à-dire à la nécessité de promouvoir des capacités de développement alternatives pour réduire les tentations des populations locales de laisser se développer des filières criminelles.

Quelles sont les marges financières dont dispose l'Union Européenne pour promouvoir ces capacités de développement alternatives lorsqu'on sait que pour faire face à la crise économique, de nombreux pays européens procèdent à des coupes budgétaires très sévères dans les domaines de la coopération au développement et de la défense ? (Afronline.org)

C'est exactement le message que je ne cesse de répéter aux différents responsables politiques de la région. Il y a tellement de sollicitations, tellement de défis à relever dans le monde que le Sahel n'est pas au sommet de l'agenda politique international de l'UE. Il le devient si des responsables politiques maliens, nigériens ou mauritaniens portent ce dossier à Bruxelles, le soutiennent suffisamment pour le pousser en haut de la liste des priorités de l'UE, tout en démontrant une volonté affichée de faire bouger les choses et de passer à l'action. Si au contraire il y a de la passivité, au moment des choix, il y aura la tentation de mobiliser plus de ressources vers des pays ou des régions dans lesquels des efforts se traduisent dans des résultats plus convaincants. A Bruxelles, il y a une volonté réelle d'intensifier l'aide dans le Sahel, une région proche de l'Union Européenne. C'est important pour les pays de la région et les intérêts européens qui y sont présents. A terme, on peut aussi s'interroger sur les liens entre l'AQMI et certaines cellules de support en Europe. Nous avons eu la difficile expérience du GIA dans les années 90, où il y avait des cellules logistiques qui au départ se limitaient à collecter de l'argent ou à assurer des faux papiers, pour ensuite devenir des cellules actives qui ont été à l'origine des attentats commis en France en 1995. Dans les services de renseignement européens on suit tout cela de très près car il en va aussi de la sécurité du territoire européen ainsi que des ressortissants de l'UE présents dans les pays du Sahel.

Certains pays européens avaient tout fait pour que le pouvoir de Ould Abdel Aziz, issu du putsch du 06 août 2008, se normalise rapidement parce qu'il pourrait constituer selon eux un rempart contre la déferlante islamiste. Ce prétexte peut-il justifier quelques entorses aux Accords de Cotonou qui régissent les rapports entre l'UE et les ACP ? (Le Calame)

Non, l'Union Européenne a en la ma-

tière des procédures très strictes. Ce qui explique qu'il a fallu un certain temps pour reprendre le dialogue avec la Mauritanie et qu'il est sur le point de se renouer avec le Niger. Sur ce plan là, nous sommes très attentifs au respect des règles constitutionnelles, autant pour des raisons de principe que pour des raisons de précédents. Nous ne pouvons pas accepter une approche flexible, simplement guidée par nos intérêts sécuritaires car nous pensons qu'à terme elle se retournera contre nous. Je soutiens très nettement que le dialogue de Cotonou n'est pas pollué par des purs intérêts économiques et sécuritaires.

Quel va être l'impact du nouveau Service extérieur de l'Union Européenne sur l'action de l'UE dans la région ? (Afronline.org)

Il n'y aura pas de changement radical, mais ce service va sûrement renforcer l'approche intégrée que j'ai mentionnée à plusieurs reprises dans cette interview. Nous avons là un cas d'école intéressant dans lequel il faudra insérer une coordination entre les efforts assurés au niveau intérieur de l'espace européen par les ministères de l'Intérieur et ceux extérieurs par les ministres des Affaires Etrangères.

Comment s'inscrit votre action dans les institutions européennes ? (Afronline.org)

Ce poste a été créé en 2005 par l'ancien Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union Européenne et confirmée par le conseil européen. Je suis supposé contribuer à une meilleure intégration de toutes les politiques vouées à mieux prévenir et à mieux lutter contre le terrorisme. En d'autres termes, veiller à ce que toutes les institutions européennes mettent en œuvre la stratégie contre le terrorisme adoptée en 2005. Je reste très à l'écoute des Etats membres pour identifier leurs besoins et relayer leurs souhaits au sein des institutions. Les mondes que je côtoie sont ceux du renseignement, de la police, de la justice pénale, des douanes, des diplomates. Ces mondes doivent coopérer ensemble pour atteindre le même objectif. Ceci sur le plan interne. Sur celui externe, j'essaie de mobiliser les moyens communautaires pour renforcer les dispositifs de lutte contre le terrorisme dans un certain nombre de pays très exposés à ce phénomène. Depuis ma nomination, je suis parvenu à mobiliser des fonds européens et de l'expertise nationale sur des pays ou des régions comme le Pakistan, le Yemen, le Sahel, le Bangladesh, bientôt l'Afghanistan, la Somalie et l'Asie centrale. Je rencontre les autorités nationales de ces pays pour m'assurer qu'il y a une volonté politique, essayer de déterminer le type de besoins qu'ils requièrent et ensuite de mobiliser à Bruxelles les fonds européens et l'expertise nécessaires. Au bout du compte, je crée des ponts entre des mondes, entre l'UE et les Etats membres, en étant le visage de l'Union Européenne dans la lutte contre le terrorisme.

Entretien conjointement réalisé par Afronline.org, Les Echos et le Calame (Mali)

COMMUNIQUE

Pour vos besoins en location de véhicules, contactez l'Agence "Dabnou Express" au adresse suivante : (00227) 96971304/90443949, Maradi-Niger N'hésitez pas, des tarifs abordables et un accueil chaleureux vous seront réservés !

PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Des protocoles diversement appliqués

Les samedi 15 et jeudi 19 août 2010, des protocoles d'accords sur l'application et la fixation des prix de certains produits de consommation courante durant la période du Ramadan, ont été signés, à la Chambre de commerce, puis au ministère du commerce entre ledit ministère, la Chambre de commerce, les syndicats sectoriels des commerçants et les associations de défense des consommateurs. Suite à ces protocoles, plusieurs produits ont connu des baisses sensibles. Cependant, malgré ces accords et le caractère sacré du mois, certains commerçants refusent d'obtempérer.

Le consensus trouvé entre les parties signataires de ces protocoles concerne : le riz, le sucre (en carreaux), le mil, le maïs, le sorgho et la viande. Pour le sucre, l'Etat a accepté de réduire les frais de douanes de l'ordre de 31% sur la tonne. Ce qui a eu comme répercussion une baisse du prix de la tonne du sucre qui revient à 673.000 FCFA. Ainsi, le carton passe à 17.500 FCFA et le paquet à 700 au lieu de 18.500 FCFA et 800 FCFA initialement. Le sucre de l'OPVN, qui se vend en région et dans les communes, coûte 13.000 FCFA le carton de 25 paquets. Pour les céréales notamment le mil, le sorgho et le maïs, une baisse de 1.000 francs sur chaque sac de 100kg a été obtenue et cela sur l'ensemble du territoire national. Ainsi à Niamey, le sac de 100kg de mil qui coûtait 22.000 FCFA est vendu à 21.000 FCFA ; celui du maïs qui coûtait 18.000 FCFA est revenu à 17.000 FCFA et le sorgho qui était à 18.000 FCFA est descendu à 17.000 FCFA. Concernant la viande, le kilogramme de celle du grand ruminant avec os coûtait 2.100 FCFA. Avec cet accord, il ne coûte plus que 1.900 FCFA soit 200 FCFA de réduction. Quant aux petits ruminants le kilogramme avec os passe de 2.500 FCFA à 2.300 FCFA. Les prix des huiles aussi ont connu une baisse sensible. Ainsi, le bidon de 25 litres qui était à 20.000 FCFA est ramené à 17.500 FCFA, soit 2.500 FCFA de réduction. Celui de 20 litres qui était à 17.000 FCFA est vendu à 15.000 FCFA. Le litre revient ainsi à 6.000 FCFA au lieu de 800 FCFA précédemment, ce qui donne une réduction de 200 FCFA par litre. Maintenant en ce qui concerne le riz, une baisse de 1.000 FCFA, par sac de 50 Kg, a été retenue. Ainsi, le sac de riz 25% brisure, passe de 18.500 FCFA à 17.500 FCFA. Mahaman Nouri, signataire des deux protocoles et président de l'Association de défense des droits des consommateurs (ADDC-Wadata), estime que le respect des protocoles est "globalement relatif". "La spécula-

tion continue sur certains produits et dans certains marchés", a-t-il regretté. Par exemple, selon lui, certains commerçants, au lieu de vendre le carton de sucre à 17.500 FCFA comme convenu, le vendent toujours à 18.000 FCFA. "Par contre, pour la vente en paquet l'accord est respecté puisqu'il est vendu partout à 700 FCFA. Concernant l'huile le respect du protocole ne souffre d'aucun problème. Pour les céréales aussi le respect des tarifs retenus est sans ambages. Mieux, avec l'auto-régulation du marché, le sac de 100 KG de maïs qui devait être à 17.000 FCFA, selon le consensus, se vend jusqu'à 16.000 FCFA", se réjouit Nouri. Par contre, pour la viande, le président de l'ADDC note qu'il y a encore des résistances, dus à un déficit de sensibilisation et de communication. Car certains bouchers, estime-t-il, disent ne pas être au courant des nouveaux tarifs et continuent à vendre le kilogramme de viande avec os de grands ruminants à 2.000 voire 2.100 FCFA. "Nous avons appris, avec soulagement, que les prix de plusieurs produits vont baisser suite à des rencontres entre les autorités et les commerçants. Mais jusque là, rien n'est fait concrètement, les prix sont toujours figés. Cela ressemble plus à un effet d'annonce qu'à une réalité", se plaint Fatimata Zakari, faisant ses emplettes au Grand marché de Niamey. Un avis qui n'est pas partagé totalement par Odette Yaovi, une bonne venue faire son panier de la ménagère au petit marché. Elle reconnaît que "certains produits comme l'huile, le riz et la viande ont un peu diminué par rapport au mois précédent. Je n'ai pas appris cette baisse, mais j'ai constaté cela sur le marché et surtout chez mon vendeur habituel. J'ai pu avoir 600 FCFA sur les trois litres d'huile que je viens d'acheter et 400 FCFA sur le riz. Je rentre avec 1.000 FCFA de plus dus à la réduction. Si seulement cela pouvait continuer", souhaite-t-elle. Malam Issa, un boutiquier du quartier Banizoubou explique : "La

hausse des prix des produits de consommation courantes ne dépend pas de nous. Si l'Etat diminue, on diminue ; s'il ne le fait pas nous appliquons les prix qu'il faut en tenant compte de nos bénéfices". Pour Manirou Boubacar, un boucher au petit marché, la préoccupation est ailleurs : "Les animaux sont non seulement maigres mais ils nous coûtent chers dès l'achat. On nous oblige à vendre le kilogramme avec os à 2.300 FCFA, soit 200 FCFA de perte par rapport à l'ancien prix. Tout calcul fait, dans cette affaire nous perdons beaucoup. Un mouton pris à 30.000 FCFA me revient à 25.000 FCFA. C'est trop comme perte !", s'indigne Boubacar.

La mise en œuvre des mesures nécessite un contrôle régulier

Pour une bonne réussite de cette opération, les parties signataires ont pris certaines initiatives. "Nous avons mis en place un comité de suivi chargé de contrôler l'effectivité du protocole. Ce comité visite régulièrement les marchés et autres boutiques pour procéder à des vérifications. Il tient des réunions avec les parties signataires pour faire le point et éventuellement ramener ceux qui respectent pas le protocole à l'ordre, car il n'y a aucune mesure coercitive, c'est seulement un engagement moral et personnel", indique Mahaman Nouri. En tant qu'association de défense de consommateurs, l'ADDC, selon son président, assume son rôle de veille et contrôle et rend compte en cas de respect ou de non respect du protocole. Mais sensibilise aussi les consommateurs sur les mesures prises pour qu'ils ne se fassent pas escroquer ou berné. "Nous estimons que les commerçants -qui sont eux mêmes des musulmans- doivent cesser ces pratiques qui consistent à rehausser les prix des denrées au cours du mois béni de Ramadan.

Car ce qu'ils n'ont pas gagné, en terme de bénéfices en onze mois ce n'est pas en un seul mois qu'ils le gagneront. Mieux, en facilitant l'accès de ces produits aux populations qui jeûnent, en baissant les prix, les commerçants peuvent avoir la miséricorde de Dieu qui est meilleure que les profits éphémères qu'ils engrangent", estime Nouri.

Mahamadou Diallo

CAMPAGNE PROMOTIONNELLE À ZAIN-NIGER

Promouvoir une communication de proximité



LES RESPONSABLES DE ZAIN LORS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE

Zain-Niger appelée à devenir, en octobre prochain, Airtel-Niger filiale de Barthe, a organisé le 20 août dernier, à l'hôtel Sahel de Niamey, une conférence de presse. Animée par son tout nouveau directeur général, Alain Kahasha, cette rencontre avec les journalistes vise notamment à annoncer la nouvelle tarification en baisse des coûts de communication de la compagnie, le lancement de la vente promotionnelle d'un téléphone portable (à 3.500 FCFA plus une puce et un crédit de 3.500 FCFA), conformément aux engagements pris lors du passage des repreneurs de Zain à Niamey. La compagnie de téléphonie a saisi l'occasion pour expliquer au public nigérien la nouvelle politique tarifaire de Zain qui vise à "démocratiser réellement les communications". Dans son intervention, Alain Kahasha a rappelé que le Groupe Barthe a promis d'offrir à la population nigérienne des produits et services accessibles à tous, abordables et de très bonne qualité.

C'est dans ce cadre, selon lui, que Zain-Niger a lancé depuis quelques jours une nouvelle promotion d'un pack à 3.500 FCFA incluant le téléphone, la puce et 3.500 FCFA de crédit de communication. Ainsi, le téléphone revient "au prix le plus abordable que l'on puisse imaginer (OFCFA)". "Aujourd'hui, pour le bonheur de la population du Niger, Zain baisse ses tarifs pour rendre encore plus accessibles les télécommunications au Niger

et permettre ainsi à ses plus de 1.700.000 clients de communiquer plus", a indiqué Kahasha. Il a ajouté que la politique tarifaire de sa société vise à rendre les services de téléphonie mobile accessibles à toutes les couches de la population. Ainsi, les appels Zain vers Zain passent de 125 FCFA à 100 FCFA la minute et de 3 FCFA à 2,5 FCFA la seconde ; les appels vers les autres réseaux au Niger passent de 195 FCFA à 130 FCFA à la minute et de 5 FCFA à 3,5 FCFA à la seconde. "Ces nouveaux tarifs sont permanents et non promotionnels.

En outre, nos clients continueront à bénéficier des réductions allant jusqu'à 99% grâce à NAKOUNE, non seulement vers Zain mais aussi vers les autres réseaux. Ces initiatives visant à démocratiser réellement les communications dans notre pays cadrent parfaitement avec les ambitions et les objectifs de développement économique et social du gouvernement", a dit le DG de Zain-Niger.

Les dirigeants du Groupe Barthe, nouvel acquéreur des 15 opérations africaines du Groupe Zain, et tout dernièrement de l'opérateur Seychelles Telecom aux Seychelles ont, se rappellent-on, lors de leur passage à Niamey, annoncé au président Djibo Salou, leur plan d'investissement et de développement pour l'Afrique en général et pour le Niger en particulier.

Mahamadou Diallo

SITUATION DES MARCHÉS AGRICOLES

Poursuite de la baisse des prix des céréales sèches

La situation des prix sur les marchés céréaliers nationaux au cours de la semaine du 11 au 17 août 2010 a été marquée par la poursuite de la baisse des prix des céréales sèches (mil, sorgho et maïs) amorcée la semaine précédente. Ainsi, les prix des sacs de 100kg de mil, de sorgho et de maïs ont respectivement enregistré une diminution de 3%, 1% et 2% par rapport à leurs niveaux de la semaine passée.

Par contre pour le riz importé, l'évolution de son prix n'a pas connu de variation importante par rapport à celle de la semaine écoulée. Elle était restée presque stable. Cette tendance à la baisse des prix de ces produits, favorable aux consommateurs, est le fruit de la bonne allure de la campagne agricole et des actions consenties par l'Etat et ses partenaires en faveur des populations vulnérables. Comparés à la même période de l'année 2009, les prix moyens de toutes les céréales (mil, sorgho, maïs et riz importé) étaient restés à des niveaux plus bas de 3%, 4%, 10% et 9% respectivement. Tout comme la semaine précédente, le prix moyen du

sac de 100kg de mil a enregistré une baisse sensible de 3%. En effet, ce prix moyen qui s'établissait à 22.290 francs durant la semaine passée, était tombé à 21.660 francs durant la semaine considérée. Ceci est essentiellement dû à la baisse de la demande de cette céréale sur les marchés en raison de la poursuite des opérations de distribution gratuite et des ventes à prix modéré des vivres en cette période de l'évolution favorable de la campagne agricole du fait de la répartition géographique spatiale des pluies.

A Niamey, les prix de sacs ont toutefois connu une légère augmentation par rapport à la semaine écoulée (+1% en moyenne). Ils allaient de 22.000 francs au Petit-marché (mil du Mali) à 23.000 francs à Bonkaney, Harobanda et Wadata. Au niveau national, les prix extrêmes du sac de 100kg de mil, ont été relevés à Gaya, Maradi commune et Tchadoua/Aguié pour 18.000 francs chacun et à Mangaizé/Ouallam pour 25.000 francs. Par rapport à la même semaine de la campagne précédente, le prix moyen du sac de 100kg de mil était à un niveau plus bas de 3%.

A l'instar du mil, le prix moyen du sac de 100kg de sorgho était en baisse légère de 1%. En effet, il se situait à 19.246 francs contre 19.399 francs précédemment. Cette diminution de prix trouvait sa justification dans la baisse de la demande de cette céréale, suite aux multiples opérations de distribution gratuite et cash for transferts initiées par l'Etat et ses partenaires pendant cette période de soudure.

Sur les marchés de Niamey, les prix du sac de cette céréale ont cependant accusé un renchérissement de 2%. Ils ont oscillé entre 17.000 francs à Katakou et au Petit-marché et 18.500 francs sur le marché de Harobanda. Le marché de Gaya a pratiqué le prix le plus bas de 15.000 francs, alors que celui de Dogon-Kiria/Doutchi enregistrerait le prix le plus élevé de 23.000 francs. Par rapport à la même semaine de l'année 2009, le sac de 100kg de sorgho a enregistré une baisse du prix moyen de 4%.

Tout comme la semaine écoulée, le prix moyen du sac de 100kg de maïs a enregistré une légère chute

de 2% par rapport à son niveau de la semaine précédente en raison de la baisse de la demande de cette céréale suite à la poursuite de l'opération d'assistance alimentaire à l'endroit des populations vulnérables. En effet, le prix moyen s'établissait à 20.032 francs contre 20.364 francs au cours de la semaine écoulée.

Sur les marchés de Niamey, les prix du sac de 100kg de maïs ont également accusé un léger repli de 1%. Ils ont varié entre 17.000 francs à Katakou et au Petit-marché (maïs du Burkina Faso) et 19.000 francs à Bonkaney. Au niveau national, les prix du sac de 100kg ont fluctué dans une fourchette allant de 15.000 francs à Gaya à 24.000 francs à Agadez -commune. Comparé à la moyenne de la même période de l'année 2009, le prix moyen du sac de 100kg de maïs était à un niveau plus bas de 10%.

Tout comme les deux précédentes semaines, le prix moyen du sac de 50kg de riz importé n'a pas connu de changement significatif par rapport à son niveau de la semaine écoulée.

du fait de la poursuite des opérations de distributions gratuites ciblées et des ventes des céréales à prix modéré, opérées par le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires et les partenaires à travers l'OPVN. Ainsi, le prix moyen du sac de 50kg de riz importé se situait à 19.693 francs contre 19.599 francs au cours de la semaine précédente.

Sur les marchés suivis de la capitale, les prix des sacs de 50kg de riz importé ont connu une hausse sensible de 4%. Ils ont varié de 18.500 francs au Petit-marché à 19.000 francs sur les marchés de Bonkaney, Harobanda, Katakou et Wadata. Au niveau national, les prix du sac de 50kg de riz ont oscillé entre 17.000 francs à Gaya et 24.000 francs sur le marché de N'Guel Kollo/Diffa. Par rapport à la moyenne de la même semaine de l'année 2009, le prix moyen du sac de 50kg de riz importé a présenté un niveau plus bas de 9%.

Joseph Seydou Allakaye

(Source : Système d'information sur les marchés agricoles)

2 QUESTIONS À ADAM AMOUMOUNE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE SONITEL ET SAHEL COM (SYNTRASSO)

"Nous disons non au retour de l'ancien repreneur de Sonitel et Sahel com"

Le Républicain : les Nigériens ont appris le week end dernier sur les médias d'Etat que La Sonitel a désormais un nouveau repreneur au nom de Green Network. Pour le commun des nigériens c'est l'ancien repreneur, en l'occurrence Dataport, que vous avez beaucoup décrié qui est encore de retour. De quoi s'agit-il exactement ?

Adam Amoumoune : Il s'agit en fait, comme ils disent, d'un nouveau repreneur qui s'appelle Green Network. Mais je vous dis tout de suite qu'à ce niveau, il y a un problème qui va se poser. L'Etat du Niger va-t-il lui-même violer sa propre loi incarnée par l'autorité de régulation des marchés publics, en donnant un marché de gré à gré à un nouveau repreneur qui n'est ni Dataport ni Laap Green ? Nous lançons un vibrant appel aux autorités actuelles afin qu'elles ne tombent pas dans les mêmes erreurs que par le passé, parce que nous restons et demeurons convaincus qu'il s'agit bel et bien de l'ancien repreneur. Nous savons qu'il s'agit d'un lobby qui s'est constitué juste pour faire comprendre aux nigériens que Green Network est le meilleur des opérateurs de téléphonie de la planète. L'espace qui leur a été accordé sur les médias d'Etat est pour nous la preuve irréfutable qu'il y a un boulevard très bien tracé pour ce repreneur. Nous savons parfaitement qu'il y a des hautes personnalités de l'Etat qui sont impliqués dans ce retour de l'ancien repreneur. Il ne faut pas que Sonitel et SahelCom soient un fond de commerce à certaines autorités. Nous ne sommes pas là pour proposer des options de privation ou de nationalisation de Sonitel et Sahel Com. Cela relève du pouvoir discrétionnaire de l'Etat. Ce que nous disons c'est de ne pas céder ces deux boîtes à l'ancien repreneur qui a donné toute la preuve de sa médiocrité en matière de gestion. Il faut comprendre que ces gens là ne sont pas sérieux. Pour trois raisons fondamentales. La première raison c'est que l'écrasante majorité des travailleurs de Sonitel et de SahelCom n'aiment pas ces gens. La seconde raison, c'est que l'opinion publique les a rejetés. La troisième raison c'est que même le gouvernement a fini par prendre ses responsabilités en les enlevant du capital de Sonitel. Malgré tout ils persistent et font des pieds et des mains pour revenir. Il y a lieu de s'interroger véritablement sur les motivations profondes de cet entêtement. Il y a forcément quelque chose qui se cache derrière et qui n'a rien de commercial. Nous invitons par la même occasion tous les nigériens à bien réfléchir et à considérer les enjeux qu'il y a autour de cet entêtement. Nous disons aussi haut et fort que ceux qui sont tapis dans l'ombre et qui leur servent de couverture seront un jour ou l'autre devant le tribunal de l'histoire. Ils seront comptables de leurs actes un jour ou l'autre. Aujourd'hui ils se disent qu'ils sont au pouvoir et qu'ils peuvent faire ce que bon leur semble. Mais ils doivent faire attention parce que le pouvoir n'est pas éternel. Et ceux qui les ont amenés répondront tôt ou tard devant l'histoire. Nous disons et nous nous allons continuer à dire que ces gens ne sont pas du tout sérieux. Ils disent qu'ils ne sont pas Dataport mais qu'ils ont simplement acheté les actions de Dataport pour devenir Laap Green. En l'espace de trois mois ils cessent d'être Laap Green pour devenir Green network. Ou est le sérieux dans tout ça ? Ca veut dire qu'ils représentent rien ni personne de sérieux en dehors d'eux-mêmes. Ils sont derniers partout ils sont présents. Que ce soit au Rwanda ou en Côte d'Ivoire. Si c'est le gouvernement qui est derrière cette affaire nous attirons toute son attention en lui disant d'abandonner avant qu'il ne soit trop tard. Si c'est un groupuscule d'individus qui se sont constitué en lobby, et bien qu'ils arrêtent parce que l'histoire est là, têtue.

Green network est pourtant présenté comme un des meilleurs opérateurs de téléphonie, avec une expérience avérée. Sur quoi vous vous basez pour leur dénier ces qualités ?

Je me permets de vous rappeler ce que disaient déjà des syndicalistes, à



Photo/H. Gorel/Le Républicain

ADAM AMOUMOUNE

savoir il vaudrait mieux que Sonitel évolue dans un grand groupe. Or jusqu'à preuve du contraire Laap Green, et encore moins Green Network n'est pas un grand groupe. Parce que si vous prenez les grands groupes de téléphonie au plan mondial aujourd'hui, vous ne trouverez nulle part les noms de Laap Green ou Green Network. Nous sommes allés jusqu'à fouiller le top 50 de ces entreprises. Il n'y a nulle trace de Laap Green ou Green network. A titre d'exemple, le groupe Barthelemy vient d'acheter Zain. Avant cela, aucun nigérien ne savait ce que c'est que Bharti. Pourtant Barthelemy occupe la 14ème place de ce Top 50. Ce qui veut dire que c'est un groupe mondialement reconnu. Deuxièmement, comme je l'avais dit au départ, l'Etat nigérien est en train de violer sa propre loi. L'ordonnance 99-045 consacre l'organisation à partir de la quelle normalement tout processus de privatisation doit se dérouler. La loi 89-45 consacre l'ensemble du processus de privatisation. Et tout ce qui a été fait en dehors de ce cadre n'est que violation de la loi. Pour ne pas violer cette loi, l'ancien ministre de la communication, Mohamed Ben Omar a pris un arrêté pour octroyer une licence provisoire à Sonitel et à sa filiale Sahel Com. Jusqu'à preuve du contraire je puis vous dire qu'il n'y a jamais eu d'appel d'offres pour la reprise de Sonitel et SahelCom. Vous pouvez vous renseigner à l'autorité de régulation des marchés publics, ils vous le confirmeront. Un autre aspect, c'est celui qui est relatif à la sécurité publique. Je n'ai jamais vu au monde un pays qui va prendre son téléphone pour le donner délibérément à un voisin, en l'occurrence qui vous savez. Tout le monde connaît le type de relations que le Niger entretient avec ce pays. C'est comme si on prenait le téléphone du Général de corps d'armée Djibo Salou pour le remettre à Kadhafi. C'est la même chose que de remettre Sonitel et Sahel Com entre les mains de ce repreneur. Ce que nous refusons. Car tout le monde sait que la sécurité d'un pays repose sur ses moyens de communications. C'est pourquoi nous interpellons l'ensemble des nigériens parce qu'il s'agit avant tout de leur pays. S'il y a des individus tapis dans l'ombre du pouvoir qui font des pieds et des mains pour dire que ces gens là sont bons et qu'ils sont qualifiés pour reprendre Sonitel et Sahel Com, et bien ils sont en train de mentir au peuple nigérien et de se mentir à eux-mêmes. Peut-être que le président du CSRD n'est pas au courant de tout ce montage, peut-être même que les membres du CSRD dans leur ensemble ne sont pas au courant du tout. Mais ce qui est sûr c'est qu'il y a une forte odeur d'argent et de corruption dans cette affaire. C'est pourquoi, nous pensons que le chef de l'Etat doit regarder ce dossier de très près. Même un aveugle s'apercevrait aisément qu'on est en train de favoriser un repreneur par rapport à un autre ou à d'autres. Ce qui n'est pas normal. Et au nom de l'avenir de Sonitel et Sahel Com, au nom des travailleurs de cette entreprise et au nom de l'ensemble des nigériens, nous disons non au retour de cet ancien repreneur.

Propos recueillis par H. Gorel



PAJED
Projet d'Appui à la Justice
et à l'Etat de Droit

DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS :

Le Ministère de la justice et des droits de l'homme, en collaboration avec le Programme d'Appui à la Justice et à l'Etat de Droit (PAJED) organise une campagne nationale de sensibilisation de l'opinion publique sur les droits des citoyens et notamment des femmes.

La mauvaise appréciation des citoyens des possibilités d'accès à la justice dans laquelle se trouve la plus grande partie de la population est un fait constant qui a été analysé à maintes reprises. Cette situation est le produit de facteurs liés au contexte socio-économique peu favorable à la communication en général, mais aussi de facteurs liés au contexte spécifique du secteur du droit et de la justice.

L'effectivité du principe d'égalité des citoyens devant la loi commande la mise en œuvre d'actions spécifiques en direction des populations n'ayant pas accès à l'information juridique. Aussi est-il nécessaire de développer en amont une stratégie de communication afin de les sensibiliser aux enjeux de cette information.

A cet effet, une campagne de sensibilisation se déroulera à Niamey et dans chacun des sept autres chefs-lieux de région.

L'animation des activités programmées devra s'appuyer sur des relais locaux constitués des professionnels juridiques et judiciaires, des autorités administratives, des chefs traditionnels, des leaders religieux, des représentants de la société civile et de journalistes.

" Oui pour un accès équitable des citoyens à l'information juridique et à la justice ".



PAJED
Projet d'Appui à la Justice
et à l'Etat de Droit

"Les femmes et les enfants ont des droits, que tous doivent connaître et respecter"

Les droits des femmes et des enfants sont consacrés non seulement par notre loi fondamentale, mais également par les traités et conventions internationaux régulièrement ratifiés par la République du Niger.

L'exercice et la protection de tous les droits de la personne humaine et des libertés fondamentales doivent être garantis aux femmes et aux enfants. Au nombre des droits des femmes figurent :

- le droit à la vie ;
- le droit à l'égalité ;
- le droit à la liberté et à la sûreté de la personne ;
- le droit à une égale protection de la loi ;
- le droit de ne subir de discrimination sous aucune forme ;
- le droit au meilleur état de santé physique et mentale possible ;
- le droit à des conditions de travail équitables et satisfaisantes ;
- le droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les enfants ont aussi des droits :

- le droit à la vie, à la santé ;
- le droit à un nom, une famille, une nationalité ;
- le droit à l'éducation, à l'instruction ;
- le droit à une alimentation saine et équilibrée ;
- le droit à un environnement sain ;
- le droit aux jeux et loisirs ;
- le droit à la protection ;
- le droit à l'égalité ;
- le droit à la liberté ;
- le droit à l'amour.